

# GUIDE DE L'ÉTUDIANT CYCLE 1 PRINTEMPS 2012





# SOMMAIRE

## L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

- 5 présentation générale
- 6 bref historique
- 7 composition des instances décisionnelles
- 8 annuaire administratif
- 9 liste des enseignants
- 11 les associations

## INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES, LES ENSEIGNEMENTS DE CYCLE 1

- 13 organisation du cycle
- 14 les évaluations
- 15 le diplôme
- 16 le workshop de printemps
- 16 l'intranet
- 16 les échanges
- 18 le calendrier du semestre
- 20 l'emploi du temps

## LES SERVICES PÉDAGOGIQUES

- 26 la bibliothèque
- 27 les relations internationales et le 3<sup>ème</sup> cycle
- 27 le bureau des stages & de la vie étudiante
- 27 l'administration pédagogique
- 27 le bureau des inscriptions
- 27 le laboratoire informatique
- 27 l'atelier maquettes
- 28 la reprographie
- 28 le laboratoire son
- 28 la carte d'étudiant multi-services

## LA VIE CULTURELLE

- 29 le cycle de conférences
- 29 les expositions
- 30 l'expo spéciale été
- 30 le ciné-club

## PRATIQUE

- 31 les offres partenaires
- 33 le règlement intérieur
- 35 le règlement informatique
- 38 le règlement de l'atelier maquette
- 40 le règlement de la bibliothèque
- 42 plans de l'école



# L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Établissement privé d'enseignement supérieur, fondé en 1865, l'ESA est une association de type loi de 1901 à but non lucratif. Ses statuts permettent aux anciens élèves, aux enseignants, aux étudiants et au personnel administratif de participer aux grandes décisions de l'École. Reconnue d'utilité publique depuis 1870 et par l'État en 1934.

**Instances décisionnelles :** Assemblée générale et Conseil d'administration.

**Instances consultatives :** Conseil scientifique et professionnel, collège enseignant, collège étudiant.

**Tutelles et titres :**

Le diplôme DESA permet en France l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes ; il est reconnu par la communauté européenne et internationalement.

Les programmes sont habilités par le Ministère de la Culture, Direction des patrimoines.

Le règlement des études est approuvé par arrêté ministériel.

Les diplômes sont validés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis la rentrée d'automne 2007, l'ESA délivre quatre diplômes en architecture :

- 1<sup>er</sup> cycle (3 ans) : **Diplôme de l'ESA Grade 1**
- 2<sup>ème</sup> cycle (2 ans) : **Diplôme de l'ESA Grade 2**
- Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre :  
**Architecte DESA (HMONP)**
- 3<sup>ème</sup> cycle (2 ans) : **Diplôme d'études supérieures de l'ESA DES-ESA**  
**Urbaniste DESA et Environnementaliste DESA.**

École Spéciale d'Architecture

254, boulevard Raspail

75014 PARIS

Téléphone : 33 (0)1 40 47 40 47 / Télécopie : 33 (0)1 43 22 81 16

E mail: [info@esa-paris.fr](mailto:info@esa-paris.fr)

Site Internet : [www.esa-paris.fr](http://www.esa-paris.fr)

## BREF HISTORIQUE

Création de l'ESA le 10 mai 1865 à l'initiative d'Emile Trélat sous le nom d'École Centrale d'Architecture, sous la forme d'une SARL (jusqu'en 1870).

En réaction à l'enseignement des Beaux-Arts, volonté de constituer un enseignement de l'architecture raisonné et complet destiné à former des architectes imprégnés de l'esprit du positivisme et du libéralisme d'idées qui caractérisait l'époque. Premier actionnariat de l'École qui comprenait, outre des architectes (Viollet-le-Duc, Trélat, de Baudot...), des hommes d'entreprise (Christofle, Dollfus, Godin...), des ingénieurs (Flachat, Lesseps, Pereire...), des hommes politiques (Crémieux...), des hommes de lettres et des intellectuels (Boutmy, de Girardin...).

Henri Prost, architecte, urbaniste, auteur des projets d'urbanisme pour la ville d'Anvers et pour de nombreuses villes marocaines aux côtés du Maréchal Lyautey (de 1913 à 1923) et pour la région parisienne, est nommé directeur de l'École Spéciale d'Architecture en 1929 pour trente ans. Il ouvre de nouveaux enseignements (urbanisme, aménagement des jardins, organisation de chantiers et des affaires...), fait appel à de nouvelles personnalités (Auguste Perret...) et relance la recherche.

En mai 1968, nouveau départ pour l'ESA, avec la mise en place d'une co-gestion étudiants/professeurs et la multiplication des expériences pédagogiques : en 1972, création des premiers postes de Visiting Professors et d'une direction collégiale de l'École assurée par Anatole Kopp, Paul Virilio et Bernard Granotier, sous la présidence d'Olivier Revault d'Allonnes ; en 1975, direction collégiale de l'École assurée par François Wehrin, Pascal Biolaz, Jean-Claude Girardin...

## COMPOSITION DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

### **Assemblée Générale**

L'assemblée générale (38 membres) renouvelée par moitié, chaque année, est composée :

Raëd SKHIRI, Président

Odile DECQ, Directeur général

Collège administratif :

Stéphane BERNON, Leïla COLIN-NAVAÏ

Collège enseignant :

Reza AZARD, Platane BÉRÈS, Stéphane BONZANI, Simon BOUDVIN, Fabienne BULLE, Sébastien CHABBERT, Claire CHEVRIER, Marlène GHORAYEB, Lionel LEMIRE, Françoise QUARDON, Jean-Christophe QUINTON, Jacques SAUTEREAU, Carl F. SVENSTEDT, Chris YOUNÈS

Collège étudiant :

Ayda BENNANI-SMIREs, Pierre CONSIGNY, Hubert DUCROUX, Adrien FENET, Henry FLOUZAT, Nicolas HERLEMONT, Mohamed El Mokhtar KABBAJ, Éliott LITROWSKI, Caroline MARIET, Alexandra MELGAR MAZZONI, Antoine PRAX, Jean-Baptiste ROMAN, Murielle TEGUEL

SADESA :

Solenne BRUGIROUX, Stéphanie CANOINE, Yann CHATEAU, Alexandre PACHIAUDI, Cyrille TUOT

### **Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration (9 membres) renouvelé par moitié, chaque année, est composé :

Raëd SKHIRI, Président

Odile DECQ, Directeur général

Murielle TEGUEL, Vice-présidente

Sébastien CHABBERT, Trésorier

Adrien FENET, Secrétaire

Jean-Christophe QUINTON, Secrétaire

Nicolas HERLEMONT, étudiant

Marc VAYE, enseignant

## ANNUAIRE ADMINISTRATIF

### DIRECTION

Direction générale	Odile DECQ	01 40 47 40 24
Direction des études	Marie-Hélène FABRE	01 40 47 40 24
Secrétariat général	Brigitte GELOT MANGEL	01 40 47 40 24
Secrétariat de direction	Amina CHADY	01 40 47 40 24

### ACCUEIL

Accueil standard	Marie-Denise VITOUX	01 40 47 40 47
Accueil standard	Saïda GHARIB	01 40 47 40 47
Accueil standard	Khaoula GOUTALI	01 40 47 40 47

### PÉDAGOGIE ET VIE ÉTUDIANTE

Administration pédagogique	Solange BUELGA	01 40 47 40 04
Inscriptions administratives	Martine JEANNE	01 40 47 40 00
Vie étudiante et stages	Lucie PORCHON	01 40 47 40 29
Formation continue, relations internationales et 3 <sup>ème</sup> cycle	Marie-Hélène AMIOT	01 40 47 40 02

### COMMUNICATION

Communication et partenariats	Magali VANNIER	01 40 47 40 13
Actions culturelles et site Internet	Leïla COLIN-NAVAI	01 40 47 40 03

### COMPTABILITÉ

Comptabilité	Valérie BERTRAND	01 40 47 40 01
Inscriptions comptables	Brigitte BEAUCHAMP	01 40 47 40 01

### BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque documentation	Anne CHAISE	01 40 47 40 18
Bibliothèque documentation	Céline GOURGUES	01 40 47 40 22
Bibliothèque documentation	Thierry VANDENNIEUWEMBROUCK	01 40 47 40 22

### SERVICE INFORMATIQUE

LIESA	Ronan PRODHOMME (06 20 41 22 99)	01 40 47 40 17
-------	----------------------------------	----------------

### LABORATOIRE AUDIO VISUEL / REPROGRAPHIE (LIBRE-SERVICE)

Pôle Image & Son	Grégoire d'AMIENS (06 87 85 33 25)	01 40 47 40 37
------------------	------------------------------------	----------------

### ATELIER MAQUETTES

Pascal BERNARD	01 40 47 40 20
Stéphane BERNON	01 40 47 40 20

### SERVICES TECHNIQUES ET SÉCURITÉ

Techniques et sécurité	Issam OULJIHATE (06 88 22 37 99)	01 40 47 40 35
Maintenance	Fayçal ZELMAT (06 47 57 23 08)	01 40 47 40 11
Gardiennage	Auguste SARAIVA (06 82 16 15 01)	01 40 47 40 19
Ménage	José Manuel GONCALVES (06 43 72 91 63)	

**LISTE DES ENSEIGNANTS DE 1<sup>ER</sup> CYCLE****ARCHITECTURE**

Reza Azard	Atelier d'architecture
Platane Beres	Atelier d'architecture
Michel Bertreux	Atelier d'architecture
François Bouvard	Atelier d'architecture
Matteo Cainer	Atelier d'architecture
Sébastien Chabbert	Atelier d'architecture
Emir Drahsan	Atelier d'architecture
Adrien Durrmeyer	Atelier d'architecture
Hugh Dutton	Atelier d'architecture
Karsten Huneck	Atelier d'architecture
Bernard Houry	Atelier d'architecture
Olivier Leblois	Atelier d'architecture
Lionel Lemire	Atelier d'architecture
Cédric Libert	Atelier d'architecture
Jean-Claude Moreau	Atelier d'architecture
Aimé-Issa N'Thépé	Atelier d'architecture
Jean-Christophe Quinton	Atelier d'architecture
Thomas Raynaud	Atelier d'architecture
Alexandre Schrepfer	Atelier d'architecture
Carl Fredrik Svenstedt	Atelier d'architecture
Bernd Truempler	Atelier d'architecture
Valérie Vaudou	Atelier d'architecture
Marc Vaye	Atelier d'architecture

**ART**

Simon Boudvin	Atelier d'art
Blanca Casas Brullet	Atelier d'art
Aurélie Godard	Atelier d'art
Philippe Guillemet	Atelier d'art
Charlie Jeffery	Atelier d'art
Nathalie Junod-Ponsard	Atelier d'art
Léna Massiani	Atelier d'art
Françoise Quardon	Atelier d'art

**DROIT, GESTION**

Yves Henri NEDELEC	Droits d'auteur
Sophie SZPIRGLAS	Gestion de projet

**LANGUES**

Thuy-Nhân DAO	Anglais, Français langue étrangère
Mary JOHNSON	Anglais (avancé)
Martin MEADE	Anglais professionnel

**OUTILS DE REPRESENTATION**

Vanessa BARANES	Graphisme
Pascal BERNARD	Techniques de mise en œuvre du bois
Jérémy BONACHERA	Techniques de maquette
Jean-Pierre BRAUN	Géométrie constructive
Quentin BRIÈRE	Image projet / Photo-vidéo
Michel DENES	Dessin d'architecture

Pierre JUDDE	Informatique
Charles MALBRAND	Informatique
Ivan MILISIC	Image projet / Informatique
Céline MOISY	Outils numériques
Aimé-Issa N'THÉPÉ	Portfolio
Minh Man NGUYEN	Outils numériques
Jean-François OUDET	Géométrie descriptive
Alexandre PACHIAUDY	Outils numériques
Juliette PERNIN	Géométrie descriptive
Eugénie ROBERT	Représentation et architecture
Alejandro SCARPA	Dessin d'architecture
<b>SCIENCES DE L'HOMME DE DE LA SOCIÉTÉ</b>	
Yasmina ABBAS	Cadre technologique de l'architecture et l'urbanisme
Catherine BLAIN	Morphologies et structures urbaines
Stéphane BONZANI	Concepts opératoires - Philosophie
Pierre CHABARD	Les mots de l'architecture, Critique d'architecture
Laurence COSTES	Sociologie de l'urbain
Marlène GHORAYEB	Histoire des villes
Philippe GUILLEMET	Histoire de l'art
Martin MEADE	Histoire de Paris
Brent PATTERSON	Histoire de l'architecture (anglais)
Céline SARAÏVA	Histoire de l'architecture contemporaine
Jacques SAUTEREAU	Enjeux urbains
Michel VERNES	Les mots de l'architecture
Doris VON DRATHEN	Histoire de l'art contemporain
Catherine WEINZAEPFLEN	Atelier d'écriture
Catherine ZAHARIA	Histoire des sciences humaines et sociales
<b>TECHNIQUE</b>	
Niccolo BALDASSINI	Verre
Jean-Pierre BONTOUX	Eclairage
Pierre BOURRIER	Métal
Pierre-Olivier CAYLA	Dimension constructive du projet
Pierre-Alexandre COT	Façade et enveloppe
Jean-Pierre DATRY	Structure, Conception et ingénierie des structures
Christian DELÉCLUSE	Morphogénèse
Mitsu EDWARDS	Verre
Sylvie EZRAN	Structure, Conception et ingénierie des structures
Matthieu GALLAND	Structure, Conception et ingénierie des structures
Michel GARCIN	Sécurité incendie
Julie GAUBERT	Structure, Conception et ingénierie des structures
Michael HALTER	Détails constructifs
Maria LOPEZ DIAZ	Climat
Malte MAGER	Construction
Alexandra ROANI	Structure, Conception et ingénierie des structures
Christine SIMONIN	Acoustique, Espace et son
Julien TANANT	Structure, Conception et ingénierie des structures, Béton
Juan VELASQUEZ	Espace et lumière
Audrey ZONCO	Structure, Conception et ingénierie des structures, Béton

## LES ASSOCIATIONS

L'ESA fait participer le plus possible ses étudiants à tous les niveaux dans les instances de décision, dans la pédagogie de l'École et par le biais de différentes associations étudiantes.

### **AERESA - Association Études et Réalisations / 01 40 47 04 04**

Junior Entreprise gérée par les étudiants de l'école, elle vous permet d'appliquer dans le monde du travail les enseignements théoriques dispensés à l'école, sous forme de missions rémunérées.

Pascale MONTET	06 26 58 10 47	pascale_montet@esa-paris.fr
Hubert DUCROUX	06 82 80 85 89	hubert_ducroux@esa-paris.fr
Marianne LERIN	06 08 04 08 69	marianne_lerin@esa-paris.fr

### **SADESA - Société des Architectes Diplômés de l'ESA / 01 40 47 40 40 / www.sadesa.fr**

Association des diplômés de l'ESA. La SADESA permet de prolonger dans la vie professionnelle, les liens tissés durant les études. Édition de l'annuaire, organisation de cycles de conférences et d'expositions.

Raëd SKHIRI, Président	raed@lankry-architectes.fr
Stéphanie CANOINE, Vice-Présidente	cstephanie@parallaxe-studio.org
Cyrille TUOT, Secrétaire general	cyrille_tuot@esa-paris.fr
Françoise GONZALES, Trésorière	gonzales.f@numericable.fr

### **Le BDESA - Le bureau des élèves de l'ESA / esabde@gmail.com**

Cette année le BDE est plus motivé que jamais !

Grace à Facebook et bientôt grâce au site internet du BDESA, nous vous tiendrons au courant des évènements qui animeront votre vie étudiante à l'École Spéciale.

Au programme nous vous proposerons les soirées habituelles, en étroite collaboration avec le BARESA, qui ont fait la réputation de l'École : HALLOWEEN, SPRINGBREAK, la soirée INTERARCHIS, les NUITS « SPÉCIALE » et bien d'autres.

Les petits nouveaux auront cette année l'occasion de se rencontrer durant un voyage d'intégration à Amsterdam qui s'annonce très « archi » !

Le BDE s'engage aussi à programmer plus de CONFÉRENCES, plus de PARTENARIATS culturels, plus de collaborations avec les ÉCOLES D'ART parisiennes (archi et autres !).

On ne vous en dit pas plus vous entendrez très bientôt parler de nous !

Passez un bon semestre à l'ESA !

L'EQUIPE DU BDE

Léa LAULHERE, Présidente	06 75 05 51 85	lea_laulhere@esa-paris.fr
Thomas HOSTACHE, Vice-président		
Mathieu GRES, Trésorier	06 50 98 07 91	mathieu_gres@esa-paris.fr
Lou PELOSOFF, Secrétaire	06 67 39 47 42	lou_pelosoff@esa-paris.fr

### **ASCESA - Association Sportive et Cérébrale de l'ESA**

L'Association Sportive, elle aussi se démarque cette année. Elle vous proposera des partenariats avec des centres sportifs sur Paris. Notre but est que l'École Spéciale rattrape le niveau des autres grandes écoles. En projet donc : la participation à la ligue de football des grandes écoles, la

participation à la croisière EDHEC, 4L trophy et d'autres.

Et puisqu'on nous l'a demandé, pourquoi ne pas s'organiser pour participer à moindre frais à des cours de Taekwondo, se retrouver pour faire du skate...

Soyez motivés et venez nous voir pour tout nous proposer.

Bon semestre.

#### L'EQUIPE DE ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE SPECIALE D'ARCHITECTURE

Michel JAQUET, Président	06 37 55 17 86	michel_jaquet@esa-paris.fr
Olivier CAUDAL, Vice-président	06 67 31 39 48	olivier_caudal@esa-paris.fr
Philippe HAN, Trésorier	06 87 00 11 62	philippe_han@esa-paris.fr
Ariane MERLE D'AUBIGNE, Secrétaire	06 76 74 90 18	ariane_merleaubigne@esa-paris.fr

#### FOYER ESA (BARESA)

Présent au cœur de l'école, le bar propose de nombreuses formules de restauration, du café matinal aux buffets des conférences, vernissages et autres fêtes de fin de semestre.

Mélanie JAULIN, Présidente	06 19 14 33 59	melanie@jaulin.net
Paul SERIZAY, Trésorier	06 76 04 00 36	paulserizay@hotmail.fr
Constance MEUNIER, Secrétaire	06 64 87 75 22	

#### COOPERATIVE DE L'ESA

À partir de cette année, une autre nouveauté apparaît au sein de l'École: la coopérative matériaux.

En effet, afin de subvenir aux besoins des étudiants en matériaux divers (carton plume, cutter, colle etc...) et de les acquérir à moindre prix, nous avons créé cette nouvelle Association.

Celle-ci vous proposera un large choix de matériaux plusieurs fois par semaine sur la mezzanine.

Au programme, la proposition d'un « pack rentrée » pour les étudiants arrivant en Semestre 1, mais aussi la mise en relation entre la coopérative et les professeurs afin de proposer aux étudiants les matériaux demandés pour les cours de ces derniers, et bien plus encore.

Toutes les informations et les prix vous seront communiqués rapidement via le site internet de la coopérative.

N'hésitez pas à venir nous voir et nous proposer pleins d'idées pour améliorer ensemble cette Association.

L'EQUIPE DE LA COOPERATIVE DE L'ESA

# INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

## ORGANISATION DU CYCLE

Le premier cycle d'études en architecture de l'ESA s'organise en 6 semestres. Il s'agit d'un cycle d'apprentissage des connaissances de base en architecture.

Les enseignements de chaque semestre sont répartis dans des unités d'enseignement liées au projet d'architecture, à l'initiation à la recherche en architecture, aux techniques et outils de représentation et à la culture pour l'architecte.

### LES OBJECTIFS

Les orientations thématiques des semestres sont les suivantes :

#### *Semestre 1*

Découverte de l'architecture / Apprentissage des outils / Initiation au monde contemporain

#### *Semestre 2*

Expérimentation de la conception / Compréhension de la technique et des outils / Histoire du monde contemporain

#### *Semestre 3*

Développement du processus de conception et des nouveaux outils techniques / Initiation à l'image / Compréhension du monde contemporain

#### *Semestre 4*

Initiation à l'urbain et l'environnement / Compréhension image et projet

#### *Semestre 5*

Développement des techniques dans le processus de conception / Dimension sociale et échelle publique du projet (→ équipement)

#### *Semestre 6*

Initiation à la grande échelle et intégration de toutes les conceptions du processus de conception

**L'ESA impose à ses étudiants des stages obligatoires dès le début du cursus et leur donne ainsi l'opportunité de commencer très tôt une réflexion quant à leur projet professionnel. La durée totale des stages est de 9 mois : 3 mois en 1er cycle et 6 mois en 2ème cycle.**

### LES STAGES

En 1er cycle, chaque étudiant doit effectuer 3 stages obligatoires de 4 semaines minimum à raison d'un stage par an. Ces stages se déroulent pendant les périodes d'intersemestre : janvier-février ou juillet-août.

Le stage de 1ère année doit de préférence être un stage de chantier ou stage ouvrier. Les stages suivants seront effectués, en fonction des opportunités et des choix personnels de l'étudiant, en agence d'architecture ou dans toute structure professionnelle en rapport avec les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Ces stages sont fondamentaux dans le parcours de l'étudiant, ils doivent être choisis avec soin en cohérence avec les orientations professionnelles qui vont se dessiner au fil du cursus.

Ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport noté par le professeur d'atelier du semestre en cours et ils comptent pour 2 crédits ECTS en semestres 2, 4 et 6. Le suivi administratif est assuré par le bureau des stages.

Les stages se déroulent toujours dans le cadre d'une convention tripartite signée par l'organisme d'accueil, l'étudiant, le bureau de stages et le professeur chargé du suivi pédagogique.

Entre le 1er et le 2ème cycle, il est possible d'effectuer un stage de longue durée à l'étranger, sous certaines conditions administratives et avec des frais de scolarité réduits spécifiques.

## LES ÉVALUATIONS

### Le projet d'architecture

L'évaluation du projet d'architecture tient compte de critères divers, définis spécifiquement par les enseignants et prenant en considération, de manière générale, les compétences en termes de représentation, d'analyse et de conception (y compris dans la dimension constructive).

Elle se traduit par 4 notes distinctes sur 20 :

- une note d'assiduité tenant compte de la présence ET de la participation (coeff. 1);
- une note de pré-jury ou, pour le Semestre 1, une note de premier exercice (coeff. 1);
- une note de jury d'atelier (coeff. 1);
- une note finale (coeff. 4).

La note finale est indépendante des 3 autres notes dans la mesure où elle n'en est pas une moyenne arithmétique. Elle reflète le niveau de l'étudiant en architecture à la fin du semestre et détermine son passage : si la note est inférieure à 10/20, l'étudiant redouble (même si, à l'intérieur de l'UE de projet, la ou les notes de cours sont supérieures à 10/20); si elle est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant est admis en semestre supérieur.

### Les cours

La présence aux cours est obligatoire. Tous les cours sont notés sur 20.

Selon les enseignements, la note finale prend en compte, outre la note d'examen, une note de contrôle continu ainsi que des notes intermédiaires (dossiers, exposés, tests, etc.).

La moyenne est fixée à 10/20.

La note de 7/20 est éliminatoire. Un cours pour lequel un étudiant aura obtenu un 7/20 après examen de rattrapage devra être refait au semestre suivant et invalidera l'ensemble de l'unité d'enseignement dont il fait partie.

À l'intérieur d'une unité d'enseignement de cours, si les notes sont supérieures ou égales à 8/20 et que la moyenne des notes est supérieure ou égale à 10/20, l'UE est validée. Les crédits de l'UE (variables selon les cas) sont définitivement acquis.

Chaque semestre est validé complètement par un total de 30 crédits ECTS. Un minimum de 21 crédits ECTS est requis pour passer en semestre supérieur.

Un étudiant ne peut tripler un même semestre. En outre, il n'est pas possible de redoubler plus de 2 semestres distincts à l'intérieur du premier cycle.

### Le TOEIC®

Depuis la rentrée de mars 2009 les étudiants de semestre 5 doivent passer un test d'anglais : le ToEIC® Listening and Reading.

Objectifs :

Cet outil d'évaluation de référence du niveau d'anglais professionnel est utilisé chaque année par plus de 5000 sociétés françaises et internationales comme outil de certification, de sélection et/ou de recrutement. Il est utilisé par plus de 2000 établissements européens.

La mention de votre score TOEIC® vous permettra de valoriser votre apprentissage de l'anglais à l'école afin de :

- candidater à un programme international,
- compléter votre CV,
- intégrer une formation post-diplôme,
- etc....

**Modalités :**

La passation de ce test est obligatoire, toute absence entraînera des sanctions pédagogiques et/ou financières.

L'école prend à sa charge la passation d'un test par étudiant, chaque épreuve supplémentaire est à la charge du candidat.

**TOEIC Blanc : lundi 21 mai à 9h30.**

**TOEIC : vendredi 15 juin à 9h30.**

**Préparation :**

Afin de vous aider à la préparation de ce test, du matériel pédagogique sera mis à disposition à la bibliothèque.

Vous pouvez également vous inscrire à des formations de préparation en ligne assurées par le CNED<sup>1</sup>, et bénéficier de tarifs préférentiels en fonction du nombre d'inscrits (150€ tarifs dégressifs à partir de 20 inscrits – inscriptions auprès de Marie-Hélène Amiot).

Afin de vous familiariser aux conditions d'examen, deux tests blancs obligatoires seront organisés durant le semestre à des dates communiquées ultérieurement.

Un manuel du candidat ainsi qu'un descriptif des scores sont à votre disposition sur Intranet ou auprès de Marie-Hélène Amiot : mhamiot@esa-paris.fr.

---

<sup>1</sup>Centre national d'éducation à distance, établissement public national sous la tutelle des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

## LE DIPLÔME

Le premier cycle d'études en architecture vaut 180 crédits ECTS et doit être obtenu en 4 ans maximum. Il est sanctionné par le Diplôme de l'ESA Grade 1.

Ce diplôme est reconnu équivalent au Diplôme d'études en architecture des Écoles nationales supérieures d'architecture conférant le grade de licence.

A la fin du semestre 6, les étudiants ayant validé toutes leurs unités d'enseignement et tous leurs stages doivent passer un examen de validation du 1er cycle qui déterminera également l'admission en 2e cycle à l'ESA.

## LE WORKSHOP DE PRINTEMPS

Ce semestre, le workshop sera animé par l'architecte et skater **Sinan Logie**.

Le workshop aura lieu du 26 mars au 30 mars et s'ouvrira sur la conférence de l'invité le lundi 26 mars à 10h, en amphi cinéma.

Le jury aura lieu le **vendredi 30 mars à 14h**.

Les cours sont suspendus pendant toute la durée du workshop.

Ils reprennent le 31 mars.

## L'INTRANET

Chaque étudiant dispose d'une adresse e-mail ESA sous le format "prénom\_nom@esa-paris.fr".

Toutes les informations pédagogiques, y compris les plus importantes, sont communiquées par voie d'affichage ou par e-mail sur l'adresse ESA de l'étudiant.

L'identifiant et le mot de passe de l'étudiant sont uniques et sont nécessaires pour accéder à l'ensemble des services de l'école :

- wi-fi
- intranet (<http://net.esa-paris.fr>)
- impression

L'identifiant est non modifiable. Le mot de passe est modifiable. Il est possible de retrouver ou modifier son mot de passe à l'adresse : <http://login.esa-paris.fr>

## LES ÉCHANGES

Les étudiants de l'école sont incités à effectuer un semestre dans l'une de nos universités ou écoles partenaires lors de leur 4<sup>ème</sup> année.

Ces séjours d'études se font dans un cadre réglementé (programme européen Socrates Erasmus ou convention bilatérale), qui permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis à l'étranger dès lors que ceux-ci ont reçu la validation des instances de l'institution partenaire.

Pour partir en échange vous devez déposer un dossier auprès de Marie-Hélène Amiot ([mhamiot@esa-paris.fr](mailto:mhamiot@esa-paris.fr)). Ce dossier doit comprendre :

- un CV,
- une lettre de motivation,
- votre portfolio,
- vos bulletins de notes de grade 1,
- votre attestation TOEIC.

Si votre dossier est retenu, vous passerez un entretien devant la commission des échanges.

La sélection se fait sur des critères de qualité, de motivation et pour certaines destinations de compétences linguistiques : lorsque vous êtes en échange, vous êtes les représentants de l'École à l'étranger.

Des bourses sur critères sociaux peuvent être attribuées par le Crous ou Egide.

Une réunion d'information sur les échanges, les destinations ouvertes pour l'automne 2012 et les modalités de candidature sera organisée le jeudi 1er mars à 13h, en amphi Cinéma.

Date limite de dépôt des dossiers : le vendredi 16 septembre 2011 à 16h.

Commission des échanges : les mardi 20 et mercredi 21 mars 2012.

L'école peut vous proposer également d'autres formes d'échanges internationaux validables :

- à Paris et Berlin : programme AEDES Network Campus, dans le cadre d'un atelier de projet.

## LISTE DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES :

**Europe (Erasmus)**

Akademy of fine arts , Vienna- Autriche  
Bauhaus-Universität Weimar – Allemagne  
DIA – Dessau Institute of Architecture – Allemagne  
FH Düsseldorf – Allemagne (2009)  
Hafen City Universität Hamburg (2009)  
Hanzehogeschool Groningen - Pays bas  
Lund Tekniska Högskola – Lund, Suède (2009)  
National Technical University of Athènes – Grèce  
Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart – Allemagne  
Technische Universität München, München, Allemagne  
UEM Universidad Europea de Madrid – Madrid, Espagne  
Università degli studi di Sassari – Sassari - Italie  
Yildiz Technical University - Faculty of Architecture - Turquie  
Escuela tecnica Superior de arquitectura y geodesia- Universidad de Alcala, Madrid- Espagne  
Bergen School of Architecture, Suède

**Amérique du nord**

Cal Poly Pomona - Pomona, USA  
Carleton University - Ottawa, Canada  
College of Design, Architecture, Art and Planning - Cincinnati, USA  
Kansas University – Dept of Architecture – Kansas, USA  
School of Architecture and Urban Planning - Milwaukee, USA  
Southern Californian Institute of Architecture (SCLarc) - Los Angeles, USA  
Tulane School of Architecture - New Orleans, USA

**Amérique Centrale**

Tecnológico de Monterrey - Monterrey, Mexique  
Universidad Iberoamericana - Ciudad de Mexico, Mexique

**Amérique du Sud**

Pontificia Universidad Católica del Perú, Lima, Pérou  
Universidad Peruana de Ciencias Aplicadas- Lima, Pérou  
Pontificia Universidad Católica de Rio de Janeiro, Brésil  
Universidad de Belgrano - Buenos Aires, Argentine

**Asie**

HONGIK University - Séoul, Corée du Sud  
KNUA Korean National University of Arts, Séoul, Corée du Sud  
Kyoto Seika University – Japon  
The National University of Singapore - Singapour  
TOKAI University Graduate School of Engineering – Japon  
Mongolian University of Science and technology – Oulan Bator- Mongolie

**Proche-orient**

Bezalel Academy of Arts and Design - Jérusalem, Israël  
Lebanese American University - Liban  
Université Saint Esprit de Kaslik – Liban  
Department of Architecture and engineering- University of Birzeit- Ramallah, Palestine

**Océanie**

RMIT University of Melbourne - Australie  
Victoria University of Wellington - Nouvelle Zélande

## LE CALENDRIER DU SEMESTRE

Février		Mars		Avril	
1	Me	1	Je	1	Di
2	Je	2	Ve	2	Lu
3	Ve	3	Sa	3	Ma
4	Sa	4	Di	4	Me
5	Di	5	Lu	5	Je
6	Lu	6	Ma	6	Ve
7	Ma	7	Me	7	Sa
8	Me	8	Je	8	Di
9	Je	9	Ve	9	Lu
10	Ve	10	Sa	10	Ma
11	Sa	11	Di	11	Me
12	Di	12	Lu	12	Je
13	Lu	13	Ma	13	Ve
14	Ma	14	Me	14	Sa
15	Me	15	Je	15	Di
16	Je	16	Ve	16	Lu
17	Ve	17	Sa	17	Ma
18	Sa	18	Di	18	Me
19	Di	19	Lu	19	Je
20	Lu	20	Ma	20	Ve
21	Ma	21	Me	21	Sa
22	Me	22	Je	22	Di
23	Je	23	Ve	23	Lu
24	Ve	24	Sa	24	Ma
25	Sa	25	Di	25	Me
26	Di	26	Lu	26	Je
27	Lu	27	Ma	27	Ve
28	Ma	28	Me	28	Sa
29	Me	29	Je	29	Di
		30	Ve	30	Lu
		31	Sa		

Conf. Bernard Khoury

Ciné : Mama Roma

Conf. Charles Lamy

Ciné : 2 ou 3 choses...

Conf. Yves Weinand

Workshop

Sinan Logie

26 - 30 mars

Vernissage

Autopoitrains - Architectes DESA

Diagramme(s)

Préjurs dateliers

Ciné : Buffet froid

Conf. Lauréat Pavillon

Conf. Michel Bertreux

Férié

Comm. Échanges

Comm. Échanges / Perf.

Conf. Peter Greenaway

Rentrée 1er & 2e cycles

Début des cours

Vernissage / Table ronde

**Workshop** : du lundi 26 au vendredi 30 mars (=pas de cours)

**Jours fériés** : lundi 09 avril ; mardi 1er mai ; mardi 08 mai ; lundi 28 mai

TOEIC (pour les S5)

Examen blanc : lundi 21/05

Examen officiel : vendredi 15/06

Echanges (S4 et S7)

Réunion d'information : jeudi 1er mars 13h, amphitheâtre

Commissions : 20/03 et 21/03, de 10h à 18h

Examens de cours du 1er cycle : du 14/05 au 18/05. Examens de rattrapage : du 28/05 au 01/06

**Examen de validation du 1er cycle et d'admission en 2e cycle (pour les S6) : le lundi 25 juin 2012**

**Fermeture de l'école** : 20 juillet au soir

Mai			Juin			Juillet		
1	Ma	Férialé	1	Ve		1	Di	
2	Me	Ciné : La Haine	2	Sa		2	Lu	
3	Je		3	Di		3	Ma	
4	Ve		4	Lu	Rendu séminair	4	Me	
5	Sa		5	Ma	(04 - 07/06)	5	Je	
6	Di		6	Me		6	Ve	
7	Lu		7	Je	Inauguration Pavillon	7	Sa	
8	Ma	Férialé	8	Ve		8	Di	
9	Me		9	Sa		9	Lu	
10	Je		10	Di		10	Ma	
11	Ve	Vernissage	11	Lu		11	Me	
12	Sa		12	Ma		12	Je	
13	Di		13	Me		13	Ve	
14	Lu	Examen de cours	14	Je		14	Sa	Férialé
15	Ma	1er Cycle	15	Ve	TOEIC (S5)	15	Di	
16	Me	(14 - 18/05)	16	Sa		16	Lu	
17	Je		17	Di		17	Ma	
18	Ve		18	Lu		18	Me	
19	Sa		19	Ma	Nuit Spéciale	19	Je	
20	Di		20	Me		20	Ve	Fermeture de l'école
21	Lu	TOEIC blanc	21	Je		21	Sa	
22	Ma		22	Ve		22	Di	
23	Me		23	Sa		23	Lu	
24	Je	Exam. adm. S1	24	Di		24	Ma	
25	Ve		25	Lu	Exam. fin 1e cycle	25	Me	
26	Sa		26	Ma		26	Je	
27	Di		27	Me		27	Ve	
28	Lu	Férialé	28	Je	Exam. adm. équiv.	28	Sa	
29	Ma	Exam. Rattrapage	29	Ve		29	Di	
30	Me	(29/05 - 01/06)	30	Sa		30	Lu	
31	Je					31	Ma	

Rendu des séminaires du 2e cycle : du lundi 04 au jeudi 07 juin

Jurys d'ateliers (1er et 2e cycle) : du vendredi 08 au jeudi 14 juin

Cours DESA hmonp

2e session : du lundi 21 mai au mercredi 06 juin

1er session : du lundi 25 juin au vendredi 06 juillet

Jurys généraux

S6 : 22 juin; S5 : 25 juin; S4 et S3 : 27 juin; S2 et S1 : 29 juin; S7 et S8 : 03 juillet

Soutenances de diplômes ESA Grade 2 : du 26 au 30 mars 2012

Rentrée d'automne 2012 : jeudi 30 août 2012

## L'EMPLOI DU TEMPS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8:45						
9:00	UE4 Hist. art contemporain D. Von Drahten Amphi Cinéma	UE3 Dessin d'architecture G1 A. Scarpa / Amphi B	UE4 Hist. architecture contemporaine C. Saraitva Amphi B	UE1 At. d'architecture / Etudes L. Lemire C. Libert V. Vaudou	UE3 Graphisme V. Baranes G1/G2 tous les 15 j. LIESA	UE1 At. d'architecture / Etudes L. Lemire C. Libert V. Vaudou
10:45						
11:00	UE2 Lecture de lieux C. Zaharia Amphi Cinéma	UE3 UE1 C. Jeffery / Atelier 4 Art G2 / Atelier 4	UE4 Anglais N2 T. N. Dao Salle E		UE2 Sociologie de l'urbain L. Costes Amphi Cinéma	
12:00						
13:00						
13:15						
14:15	UE1 At. d'architecture / Etudes L. Lemire C. Libert V. Vaudou Atelier 5	UE3 Dessin d'architecture G2 M. Dènes / Amphi B	UE4 Anglais N3 M. Johnson Salle F		UE3 Géométrie constructive 1 J.P. Braun Amphi C	
16:15						
16:30		UE4 Anglais N1 T.N. Dao Salle E				
17:15						
17:30						
18:30			UE1 Découverte de la construction P. Engel Amphi C	Atelier 5		Atelier 5
19:00						
19:30				Conférences		
20:30						
21:00				Amphi Cinéma		

## PRINTEMPS 2012

- G1 – Semestre 1**  
68 étudiants
- UE1 – 15 crédits  
Initiation au projet d'architecture
- UE2 – 4 crédits  
Initiation à la recherche en architecture. Apprendre à réfléchir sur l'architecture
- UE3 – 8 crédits  
Outils pour la représentation de l'architecture
- UE4 – 3 crédits  
Culture pour l'architecte 1

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8:45						
9:00	UE5 At. d'architecture / Etudes A. Durrmeyer O. Leblois A.I. N'Thépé M. Vaye	UE7 Dessin d'architecture G1 M. Denès / Amphi D	UE8 Anglais N1 T. N. Dao	UE5 At. d'architecture / Etudes A. Durrmeyer O. Leblois A.I. N'Thépé M. Vaye	UE6 Concepts opératoires Philosophie S. Bonzani	UE5 At. d'architecture / Etudes A. Durrmeyer O. Leblois A.I. N'Thépé M. Vaye
10:45						
11:00		UE8 Art G2 P. Guillemet / At. Art 1 & 2	UE8 Histoire de l'art P. Guillemet		Amphi C	
12:00						
13:00						
13:15	Atelier 6		Amphi Cinéma			
14:15	UE8 Histoire de Paris M. Meade	UE7 Dessin d'architecture G2 A. Scarpa / Amphi D	UE8 Art G1 P. Guillemet / At. Art 1 & 2		UE7 Géométrie constructive 2 J.P. Braun	
16:15						
16:30	Amphi Cinéma		Amphi Cinéma			
17:00						
17:15						
17:30		UE7 Informatique G2 - C. Malbrand (17h - 21h)				
18:15						
18:30	UE5 Construction P. Engel M. Mager	G1 - P. Judde (18h - 21h)	UE7 Informatique - G1 P. Judde			
19:00						
20:30						
21:00	Amphi Cinéma et D	Amphi Cinéma	Amphi Cinéma	Amphi Cinéma		Atelier 6

PRINTEMPS 2012

G1 – Semestre 2  
80 étudiants

UE5 – 15 crédits  
Penser et construire le projet  
d'architecture

UE6 – 5 crédits  
Initiation à la recherche en  
architecture. Définir un sujet et  
délimiter un objet d'étude

UE7 – 4 crédits  
Expression plastique et

UE8 – 4 crédits  
Culture pour l'architecte 2

[Stage de 1ere année – 2 crédits]

**PRINTEMPS 2012**

**G1 – Semestre 3**  
71 étudiants

UE9 – 15 crédits  
Projet d'architecture : cohérence technique, structure et matériaux

UE10 – 7 crédits  
Initiation à la recherche en architecture. Invention constructive

UE11 – 6 crédits  
Sensibilisation à la complexité spatiale

UE12 – 2 crédits  
Culture pour l'architecte 3

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8:45						
9:00		UE9 At. d'architecture / Etudes P. Beres F. Bouvard J.C. Moreau	UE12 Histoire de l'art P. Guillemet Amphi Cinéma	UE11 Géométrie descriptive J.F. Oudet J. Pernin	UE9 Méthodologie du projet J.C. Moreau Amphi Cinéma	UE11 Outils numériques M.M. Nguyen C. Moisy A. Pachiaudy (G1 de 9h à 13h à partir d'avril)
10:45			UE10 Morphogénèse C. Delécluse Amphi B		UE12 Anglais N2 T.N. Dao Salle E	
11:00						
13:00				Amphi C	Salle E	LIESA
14:15						
14:30	UE10 Art - G1 B. Casas Brullet At: Art 1 & 2  Art - G2 L. Massiani Amphi D, extérieur		UE9 At. d'architecture / Etudes P. Beres F. Bouvard J.C. Moreau Atelier 5	UE12 Anglais N1 T.N. Dao Salle E  Anglais N3 B. Patterson Salle F		UE11 Outils numériques M.M. Nguyen C. Moisy A. Pachiaudy (G1 de 13h à 17h en mars)
16:15						
16:30						
17:15				UE12 Les mois de l'architecture P. Chabard M. Vernes Amphi Cinéma		UE11 Outils numériques M.M. Nguyen C. Moisy A. Pachiaudy (G2 de 17h15 à 20h15 en mars et de 14h à 18h à partir d'avril)
18:00						
18:30		Atelier 5				
19:00			UE11 Informatique (TP maquette) Atelier maquette	Conférences		
19:15		UE11 Informatique (TP maquette) Atelier maquette				
20h15	Français N2/N3 T.N. Dao (Cours obligatoire pour les étudiants étrangers non bilingues) Salle E					
21:00				Amphi Cinéma		

**Attention :** pendant tout le mois de mars le cours d'informatique aura lieu le samedi, de 14h à 17h pour le G1 et de 17h15 à 20h15 pour le G2. Pas de cours le samedi matin.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8:45						
9:00	UE13 At. d'architecture / Etudes S. Chabbert J.C. Quinton T. Raynaud	UE13 At. d'architecture / Etudes S. Chabbert J.C. Quinton T. Raynaud	UE15 Informatique G1 P. Juddé (Archicad)  LIESA	UE15 Informatique G2 C. Malbrand (Autocad)  LIESA	UE15 Représentations et architecture E. Robert  Amphi B	
10:45						
11:00			UE Détail constructif M. Halter  Amphi C	UE16 Anglais N2 T.N. Dao Salle E  Anglais N3 B. Patterson Salle F	UE13 Structure J.B. Detry et autres intervenants  Amphi B	
13:00						
14:15	UE14 Enjeux urbains J. Sautereau  Amphi C			UE15 Géométrie descriptive J.F. Oudet J. Pernin  Amphi C	UE14 Technologie, architecture et urbanisme Y. Abbas Amphi B	
16:15			UE14 Art G1 F. Quardon At. Art 1 & 2			
16:30			Art G2 S. Boudvin Amphi C			
17h15						
17h30						
18:30						
19:00			UE16 Anglais N1 T.N. Dao  Salle E	Conférences  Amphi Cinéma		
21:00		Atelier 6				

PRINTEMPS 2012

G1 – Semestre 4  
77 étudiants

UE13 – 16 crédits  
Projet d'architecture :  
pertinence urbaine / densité  
horizontale

UE14 – 5 crédits  
Initiation à la recherche en  
architecture. Enjeux urbains

UE15 – 4 crédits  
Complexité spatiale :  
approfondissement

UE16 – 3 crédits  
Culture pour l'architecte 4

[Stage de 2e année – 2 crédits]

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
8:45						
9:00	UE20 Option S5 Image projet / Info. I. Millisic LIESA	UE18 Cours techniques intensifs Acoustique C. Simonin Eclairage J.P. Bontoux	UE19 Art G2 N. Junod-Ponsard Atelier Art 1 & 2 9h30 - 12h30 UE20 Option S5 Image projet / Photo Q. Brière, Salle G 9h30 - 12h30 At. écriture C. Weinzapfen 9h - 13h Salle F	UE18 Cours techniques intensifs Acoustique C. Simonin Eclairage J.P. Bontoux Sécurité incendie M. Garcin	UE17 At. d'architecture / Etudes R. Azard M. Cainer H. Dutton K. Huneck, B. Truempler	UE17 At. d'architecture / Etudes R. Azard M. Cainer H. Dutton K. Huneck, B. Truempler
10:45	Portfolio V. Baranes Salle E	Sécurité incendie M. Garcin				
11:00						
12:00	UE19 Art G1 B. Casas Brullet Atelier Art 1 & 2	Amphi C				
13:00				Amphi D		
14:15	UE20 Hist. des sciences humaines et sociales C. Zaharia Amphi B	UE18 Cours techniques intensifs Acoustique C. Simonin Eclairage J.P. Bontoux Sécurité incendie M. Garcin	UE17 Conception et ingénierie des struct. J.B. Darty et autres intervenants Amphi Cinéma UE20 Anglais prof. N2 T.N. Dao	UE18 Cours techniques intensifs Acoustique C. Simonin Eclairage J.P. Bontoux Sécurité incendie M. Garcin		
16:15						
16:30						
18:00	UE18 Cours techniques intensifs Climat M. Lopez Diaz	UE20 Anglais prof. N1 T.N. Dao Salle E Anglais prof. N3 B. Patterson Amphi F				
18:30					Amphi D	
19:00						
21:00	Amphi B				Amphi Cinéma	Atelier 6

**PRINTEMPS 2012**

**G1 – Semestre 5**  
82 étudiants

UE17 – 16 crédits  
Projet d'architecture :  
cohérence technique /  
ambiance

UE18 – 8 crédits  
Initiation à la recherche en  
architecture. Invention  
technique

UE19 – 4 crédits  
Les dimensions du volume

UE20 – 2 crédits  
Culture pour l'architecte 5

**Cours techniques**

Acoustique : cours les 8/03,  
13/03, 22/03, 5/43, 12/04, 19/04  
et 10/05 de 14h à 17h

Climat : les lundis 19/03, 2/04,  
16/04, 23/04 et 30/04 de 18h à  
21h

Eclairage : cours le 27/02 de  
17h à 19h, le 01/03 de 8h45 à  
18h, le 1/03 de 8h45 à 13h, le  
6/09 de 8h45 à 18h, le 8/03 de  
8h45 à 13h, les 15/03, 20/03,  
3/04, 5/04 de 8h45 à 13h.

Sécurité incendie : cours les  
1/03, 20/03, 24/04, 26/04 de  
14h à 18h. Attention : visite  
technique du Centre Pompidou  
prévue le 13/03; G1 de 9h à  
12h, G2 de 14h à 17h.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8:45						
9:00						
09:30	UE21 Gestion de projet S. Szpirglas (12/03, 19/03, 2/04, 30/04)	UE22 Histoire des villes M. Ghorayeb Amphi Cinéma	UE24 Droits d'auteur Y.H. Nédélec Amphi D	UE23 Art G2 S. Boudvin Ateliers d'art 1 & 2 (9h30 - 12h30)	UE21 At. d'architecture / Etudes Atelier 3X B. Khoury, M. Bertroux, Pavillon "Spéciale"	UE21 At. d'architecture / Etudes Atelier 3X B. Khoury, M. Bertroux, Pavillon "Spéciale"
10:45	UE24 Anglais prof. N2 (M. Meade / 11h-13h (sauf les 12/03, 19/03 2/04 et 30/04)	UE22 Morphologies et structures urbaines C. Blain Amphi Cinéma	UE23 <b>Béton</b> , Métal, <b>Verre</b> (cours et conférences) J. Tanant, N. Baldassini, M. Edwards Amphi D	UE24 - Option S6 Espace et lumière J. Velasquez, ext. (9h - 13h)  Espace et son L. Colin Navai, C. Simonin, Salle G (9h30 - 12h30)	A. Schrepfer, E. Drahsan C.F. Svenstedt	A. Schrepfer, E. Drahsan C.F. Svenstedt
11:00						
12:30						
13:00						
13:30	UE21 Gestion de projet S. Szpirglas (19/03, 2/04, 30/04)	UE24 Anglais prof. N1 M. Meade Salle E  Anglais prof. N3 B. Patterson Salle F	UE23 Art G1 A. Godard Amphi D	UE24 Option S6  Critique d'architecture P. Chabard Amphi A (13h30 - 16h30)  Atelier d'écriture C. Weinzapfen Salle G (14h - 18h)		
14:00						
14:15						
16:15						
16:30						
17:00	UE24 Anglais prof. N2 M. Meade (12/03, 19/03, 2/04 et 30/04 uniquement)	UE23 Enveloppe et façade P.A. Cot Amphi B				
17:15						
18:00						
19:00	Amphi E					
20:00						
21:00						Atelier 5

PRINTEMPS 2012

G1 – Semestre 6  
74 étudiants

UE21 – 16 crédits  
Projet d'architecture : pertinence  
urbaine / quartier de ville

UE22 – 4 crédits  
Initiation à la recherche en  
architecture. Architecture et projet  
aux dimensions de l'urbain

UE23 – 4 crédits  
Elaboration de formes complexes

UE24 – 2 crédits  
Culture pour l'architecte 6

[Stage de 3e année – 2 crédits]

Validation du 1er cycle – 2 crédits

Gestion de projet / S. Szpirglas  
Cours les 12/03 de 9h30 à 12h30  
et les 19/03, 2/04 et 30/04 de  
9h30 à 16h30

# LES SERVICES PÉDAGOGIQUES

## LA BIBLIOTHÈQUE

### En deux mots

Par son dynamisme et son ouverture sur l'extérieur, et bien que de dimensions modestes, la bibliothèque de l'ESA apporte à ses usagers un service de qualité, atout important dans leurs études.

### Collections

#### Fonds contemporain (depuis 1960)

Domaine couvert : Architecture, Urbanisme, Construction, Paysage et jardins, Art contemporain, Littérature, Philosophie.

Collection : 11 000 livres, 52 abonnements en cours aux plus importants périodiques français et étrangers, 137 collections de revues internationales, 3500 mémoires de diplômes archivés depuis 1970, 300 documentaires, fictions, films d'artistes, conférences.

Ressources supplémentaires : 669 sommaires de revues intégrés au catalogue (depuis 2006), 136 dossiers de presse actualisés sur les enseignants de l'École, abonnement à deux banques de données sur les matériaux.

#### Fonds ancien (1850-1960)

Domaine couvert : Architecture, Archéologie, Beaux-arts, Arts décoratifs, Construction, Génie Civil, Géologie, Mathématiques, Hygiène.

Collection : 1600 références de livres et de périodiques

### Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 19h sans interruption.

**Catalogue en ligne** : <http://bibliotheque.esa-paris.fr>

**Accès aux collections** : accès direct au Fonds contemporain à l'exception des mémoires de diplômes et du Fonds audiovisuel, accessibles sur demande.

Accès au Fonds ancien réservé aux chercheurs et sur rendez-vous.

### Services

Mise à jour quotidienne du Portail d'information de la bibliothèque (liens, méthodologie, expos, conférences, concours) :

<http://biblinotes.esa-paris.fr>

**Prêt à domicile** réservé aux étudiants et enseignants de l'école : 3 documents pour 15 jours renouvelables. **Réservations** possibles en ligne.

Mise à disposition d'un cahier de suggestions d'acquisitions, commandes d'après les bibliographies réalisées par les enseignants.

Réalisation de bibliographies en relation avec des sujets d'atelier ou de cours.

Réservation d'ouvrages en consultation sur place pour les ateliers.

Formation des usagers à la recherche documentaire.

## LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LE 3<sup>ème</sup> CYCLE

**Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 17h du lundi au vendredi**

Échanges internationaux, Diplôme d'études supérieures de l'École Spéciale d'Architecture (DES-ESA).

## LE BUREAU DES STAGES & DE LA VIE ÉTUDIANTE

**Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 17h du lundi au vendredi.**

Stages, formation DESA (hmonp) et informations diverses concernant la scolarité.

## L'ADMINISTRATION PÉDAGOGIQUE

**Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 17h du lundi au vendredi.**

Diplômes, résultats des jurys de fin de semestre.

## LE BUREAU DES INSCRIPTIONS

**Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 17h du lundi au vendredi.**

Inscriptions, admissions.

## LE LABORATOIRE INFORMATIQUE

**Horaires d'ouverture : 9h - 17h30 du lundi au vendredi.**

Pour cette rentrée de printemps 2010, le parc informatique du LIESA a entièrement été renouvelé. Ainsi en salle de formation (cours, stages et libre service) vous trouverez 26 postes IMac sous mac OSX et windows7 de 4 Go de mémoire vive avec écran de 27". En salle de "production-recherche", 4 postes Mac Pro avec écran de 30" offrant une grande puissance de calcul.

Les logiciels à votre disposition sont les suivants:

Logiciels bureautique (Office), Adobe (Photoshop, Illustrator, Indesign, Acrobat), Sketchup, Archicad, Artlantis, Cinema 4D, VectorWorks, Autocad (PC), Rhino, Revit (PC), 3D Studio Max (PC).

Assistance technique continue.

## L'ATELIER MAQUETTES

**Lundi, jeudi, vendredi : de 11h à 20h / Mardi, mercredi : de 10h à 18h.**

L'atelier maquette est un lieu dédié à l'expérimentation et la mise en oeuvre de la matière dans un but pédagogique et de recherche. Il peut accueillir :

- la conception et la réalisation de maquettes;
- les activités de recherche des laboratoires de l'École Spéciale d'Architecture;
- les activités pédagogiques (atelier, séminaires, workshop, cours...).

Le rez-de-chaussée est réservé aux usinages traditionnels (menuiserie, ponçage, découpe matériaux divers), les outils sont en accès libre à l'exception de la scie à format qui n'est utilisable que par les personnes habilitées après une formation dispensée par le responsable de l'atelier.

La mezzanine est consacrée à l'usinage 3D (Charly Robot 2U), à la découpe laser (Trotec 300) et aux petites manipulations (assemblages et finitions).

Contraintes d'utilisation des machines numériques : la prise de rendez-vous est soumise à validation par l'enseignant d'atelier ou d'art. Priorité est donnée aux étudiants de grade 2.

## LA REPROGRAPHIE

**Lundi à jeudi : 9h-19h / Vendredi : 10h30-19h / Samedi : 9h30-17h.**

Des imprimantes multi-fonction (photocopie, scanner, impression) sont à votre disposition en accès libre dans le hall de l'école, au laboratoire informatique, à la bibliothèque.

Deux traceurs, des relieuses et un massicot sont disponibles dans le hall sous la mezzanine.

Le monnayeur permettant de recharger votre carte d'étudiant multi-services est situé au Bureau des stages et de la vie étudiante au rdc où vous trouverez également les tarifs de reprographie. \*

## LE LABORATOIRE SON

**Aux heures d'ouverture de l'école.**

Son accès est ouvert aux enseignants dans le cadre de leurs cours ainsi qu'aux étudiants pour l'enregistrement de projets personnels ou encore lors d'évènements exceptionnels.

Le Labo Son est un lieu polyvalent. Avec sa chambre sourde il répond conjointement aux usages d'une salle d'expérimentation sur la matière sonore, d'un studio d'enregistrement et d'une salle d'écoute.

Son deuxième espace est consacré au montage et au mixage et au cours magistraux avec 3 postes informatiques équipés de la suite Final Cut et d'Isadora."

## \* LA CARTE D'ÉTUDIANT MULTI-SERVICES

À compter du semestre de printemps 2010, l'École Spéciale d'Architecture fournira aux étudiants une nouvelle carte d'étudiant. Cette carte atteste de votre statut et vous

- permettra l'accès aux différentes zones du bâtiment,
- donnera la possibilité de faire photocopies et impressions sur les photocopieurs et les traceurs ;
- permettra l'emprunt d'ouvrages à la bibliothèque.

Cette carte est une carte internationale ISIC qui propose de nombreuses réductions en France comme à l'étranger. Elle est reconnue par l'UNESCO. L'ensemble des avantages offerts (restaurants, musées, assurance, téléphonie, etc.) sont sur le site de l'ESA ou sur [www.isic.fr](http://www.isic.fr).

Cette carte sera remise aux étudiants au Bureau des stages et de la vie étudiante. Les étudiants qui ne seraient pas en règle avec les frais de scolarité ne pourront obtenir leur carte.

En cas de perte ou de vol la réédition de la carte coûtera 20€. Sur présentation d'une déclaration de vol du commissariat de police, cette réédition sera gratuite.

# LA VIE CULTURELLE

## LE CYCLE DE CONFÉRENCES

Chaque semestre à l'initiative d'Odile Decq, des personnalités internationales issues des domaines de l'art et de l'architecture, de la philosophie et des sciences humaines viennent parler de leur travail aux étudiants, en amphi cinéma le jeudi soir à 19 heures. Ce semestre :

**Jeudi 1er mars 19h : Bernard KHOURY** (atelier 3X) - Architecte - DW5 - Beyrouth - Liban

**Jeudi 8 mars 19h : Charles LAMY** - Architecte - MORPHOSIS - Paris La Défense - France

**Jeudi 22 mars 19h : Yves WEINAND** - Architecte, ingénieur - Bureau d'Études Weinand - Liège, Belgique

**Lundi 26 mars 10h : Conférence Workshop - Sinan LOGIE** - Architecte et skateur - Istanbul, Turquie

**Jeudi 5 avril 19h : Lauréat du Pavillon SPÉCIALE 2** - (atelier 3X)

**Vendredi 6 avril 19h : Michel BERTREUX** (atelier 3X) - Architecte - TETRARC - Nantes, France

**Jeudi 19 avril 19h : Peter GREENAWAY** - Artiste - Amsterdam - Pays-Bas

**Jeudi 3 mai 19h : Tarik OUALALOU** - Architecte - KILO - Paris - France

## LES EXPOSITIONS

### AUTO PORTRAITS - Architectes DESA

**Bassam El Okeily**, DESA 2001 - **Dominique Marrec**, DESA 1982 - **Jean-Philippe Poirée-Ville**, DESA 1996

**Inauguration mardi 28 février à 19h**

Exposition du 29 février au 23 mars

### Table ronde - Autoportraits, Architectes DESA

Table ronde **mardi 28 février à 18h**

Bassam El Okeily, Dominique Marrec et Jean-Philippe Poirée-Ville.

### PERFORMANCE - « Used up thoughts »

**Mercredi 21 mars à 19h30**

Concert / performance avec Charlie Jeffery : guitare, chant, Benoit Travers : batterie, Ludovic Helle : basse.

### DIAGRAMME(S)

En partenariat avec le SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN

**Inauguration vendredi 30 mars à 18h**

Exposition du 31 mars au 27 avril

Les DIAGRAMMES en tant que dispositifs spatiaux, machines visuelles questionnent et rendent visibles la complexité et la diversité des approches architecturales.

**Conférence au Carrousel du Louvre**

Jeudi 29 mars 2012 à 17h

**MEILLEURS DIPLÔMES 2011****Inauguration vendredi 11 mai à 18h**

Exposition du 12 mai au 20 juin

Exposition des diplômes sélectionnés pour le Prix du Meilleur Diplôme 2011.

Remise des Prix le soir de la Nuit SPÉCIALE Été 2012.

**INAUGURATION DU PAVILLON SPECIALE 2012**

**Jeudi 7 juin**

Exposition du projet lauréat construit à l'échelle 1 par les étudiants dans le jardin de l'École Spéciale.

**NUIT SPÉCIALE ÉTÉ 2012**

**Mardi 19 juin à partir de 19h**

Cérémonie de remise des diplômes et des prix.

Prix du meilleur diplôme et lauréats du workshop de printemps 2012.

Prix du meilleur atelier et du meilleur projet exposé.

Inauguration de l'exposition SPÉCIALE Été 2012 en présence de l'invité d'honneur

Exposition jusqu'au 13 juillet 2012.

**LE CINÉ-CLUB****URBANISME ET MUTATIONS SOCIOLOGIQUES AU CINÉMA**

**Mamma Roma** de Pier Paolo Pasolini (1962)

Mercredi 7 mars à 19h00

**2 ou 3 choses que je sais d'elle** de Jean-Luc Godard (1966)

Mercredi 14 mars à 19h00

**Buffet froid** de Bertrand Blier (1979)

Mercredi 4 avril à 19h00

**De bruit et de fureur** de Jean-Claude Brisseau (1988)

Mercredi 25 avril à 19h00

**La Haine** de Mathieu Kassovitz (1995)

Mercredi 2 mai à 19h00

Amphi Cinéma.

# PRATIQUE

## LES OFFRES PARTENAIRES

### APPLE

Apple On Campus ou les meilleurs outils d'apprentissage aux meilleurs prix.

Le programme Apple on Campus Online est un magasin en ligne privé, entièrement sécurisé, spécialement adapté à vos besoins, accessible 24 heures sur 24 via votre intranet.

Il vous propose une gamme complète de matériels et de logiciels Apple, et plus d'une centaine de périphériques et d'accessoires tiers à des tarifs préférentiels que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Vous pouvez également utiliser votre magasin AoC pour créer sur mesure le Mac de vos rêves ou pour comparer le prix de différents articles.

Pour commander : directement à partir de l'intranet de l'école ou par téléphone au 0800 046 046.

Plus d'informations sur [www.apple.com/fr/aoc](http://www.apple.com/fr/aoc)

### ABVENT

Parce que les outils contemporains d'aide à la direction du projet d'architecture sont incontournables dans la pratique du métier d'Architecte... Parce que depuis 20 ans ABVENT propose aux professionnels de la CAO Architecture & design des solutions à la pointe de la technologie, de la puissance et de la simplicité... La convention de partenariat pédagogique Abvent permet aux étudiants et enseignants de l'ESA de bénéficier de 4 des meilleurs logiciels professionnels du marché, ArchiCAD 11, HyperArchi 2008, SketchUp Pro et Artlantis Studio, dans leurs versions entièrement opérationnelles, sans aucune limite fonctionnelle. Toutes les infos sur [www.abvent.com/education](http://www.abvent.com/education)

### ADOBE

Des tarifs avantageux pour un maximum d'inspiration.

Un nouveau partenariat avec Adobe vous permet dès à présent d'économiser jusqu'à 80 % sur le tarif de la Creative Suite® 5.5 avec les éditions pour enseignants et étudiants. Ces éditions permettent de bénéficier des mêmes fonctionnalités que les versions standard: Désormais, plus rien ne vous empêchera de donner le meilleur de vous-même !

<http://www.adobe.com/fr/education/students.html>

### VECTORWORKS

Parce que la souplesse d'utilisation, la richesse graphique, la puissance accessible et la communicabilité ne sont pas réservées aux seuls professionnels, CESYAM met à disposition des établissements partenaires, de leurs étudiants et enseignants des solutions souples et simples pour utiliser VectorWorks au quotidien.

- Mise à disposition gratuitement d'une licence VectorWorks pendant la durée de vos études,
- Accès à la rubrique Contact Emploi du site CESYAM pour vos recherches de stages,
- Possibilité de vous inscrire au Forum VectorWorks pour échanger et améliorer vos connaissances,
- Publication de vos plus belles réalisations dans la galerie d'exemples.

Découvrez VectorWorks sur [www.vectorworks.fr/](http://www.vectorworks.fr/)

### HSBC

La HSBC est désormais le partenaire bancaire privilégié de l'ESA. Présente partout dans le monde, c'est aussi une banque de proximité particulièrement attentive aux exigences de la vie étudiante.

Un partenaire banquier au quotidien se trouve à l'agence HSBC France Saint Placide HSBC, 62 rue Saint Placide, 75006 Paris. Des conditions très préférentielles sont réservées aux membres de l'ESA.

Plus d'information en contactant [andrea.costa@hsbc.fr](mailto:andrea.costa@hsbc.fr)

**LE CENTRE POMPIDOU**

Grâce à un partenariat spécifiquement établi pour l'ESA, l'école offre à ses étudiants, enseignants et personnels administratifs 12 mois d'accès illimité au Centre Pompidou et à ses expositions.

Accès permanent et gratuit au Musée national d'art moderne ainsi qu'à toutes les expositions temporaires.

Tarif réduit : aux spectacles, concerts du Centre Pompidou et de l'Ircam, aux visites commentées du Musée et des expositions, aux visites conférences Face aux oeuvres, aux Rendez-vous du Musée, aux conférences autour des expositions.

Vous êtes invités à venir retirer votre demande de laissez-passer à l'accueil, uniquement si vous ne l'avez pas fait au semestre dernier (les laissez-passer étant valables 1 an). Les formulaires complétés et accompagnés d'une photo (sauf renouvellement) sont à remettre à l'accueil **jusqu'au 09 mars 2012**.

**FONDATION CARTIER POUR L'ART CONTEMPORAIN**

Et toujours, l'accès gratuit aux expositions de la Fondation Cartier sur présentation de votre carte d'étudiant. Toute la programmation sur [www.fondation.cartier.com](http://www.fondation.cartier.com)

**LA CINEMATHEQUE FRANÇAISE**

Un partenariat avec la Cinémathèque Française permet aux étudiants, enseignants et personnels de l'École Spéciale de bénéficier d'un tarif unique de 4€ sur toutes les séances de cinéma, sans avoir à s'acquitter de la carte cinétudiant, ainsi que de l'entrée au musée du cinéma à 3,5€. Consultez la programmation sur [www.cinematheque.fr/](http://www.cinematheque.fr/)

**INFO-PRESSE**

Propose des tarifs ultra préférentiels sur Intramuros, D'A, Traits urbains, L'Arca International. Et plus de 300 magazines, journaux, quotidiens, mensuels, revues d'actualités, presse économique ou de divertissement... Votre contact: [esauval@info-presse.fr](mailto:esauval@info-presse.fr)

**À VIVRE, EKOLOGIK, EXÉ**

Architectures à vivre est la première et l'unique revue qui traite de l'architecture dans l'habitat en s'adressant au grand public.

EcologiK est né en janvier 2008, de l'idée qu'aujourd'hui architecture et urbanisme vont de pair avec une nécessaire réflexion sur l'écologie et l'environnement.

Née en juin 2010, exé est une revue à thème dont la vocation est de présenter des réalisations architecturales, françaises et internationales et d'en montrer les intelligences techniques.

Des tarifs préférentiels et numéros offerts aux étudiants de l'école pour tout abonnement à l'un de ces titres phares de l'édition d'architecture.

**CAMPUSEA**

Louer aux étudiants des appartements confortables et tout équipés, c'est bien... mais proposer en plus des services qui leur facilitent la vie, c'est mieux ! Les résidences étudiants Campuséa offrent un cadre propice aux études où les contraintes du quotidien sont allégées.

Le réseau des résidences étudiants Campuséa s'appuie sur toute l'expertise de Gecina Résidentiel pour réaliser des logements fonctionnels et esthétiques. Studio, T2, appartements partagés ou adaptés aux personnes à mobilité réduite : les logements Campuséa se situent à proximité des centres universitaires et des infrastructures urbaines (transports, installations sportives...).

Le réseau des résidences étudiants Campuséa devient partenaire de l'ESA et vous propose des

logements dans la Résidence neuve des "Châteaux des rentiers" - 75 rue du Château des rentiers  
75013 Paris.

## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1 - L'ouverture et la fermeture de l'école

L'école est ouverte de 8 h 30 à 23 h, du lundi au samedi. Pour des raisons particulières d'enseignement d'autres horaires peuvent exceptionnellement être aménagés à la demande des enseignants auprès de la direction et sous la responsabilité des enseignants et des assistants. Le gardien sera dans tous les cas informé des dispositions prises. Les horaires d'ouverture des ateliers, laboratoire informatique, bibliothèque, reprographie, laboratoire audiovisuel sont affichés à l'entrée de ces services. Les horaires et les règles particulières de chaque service sont arrêtés par la direction de l'école et sont appliqués en son nom par les responsables.

### 2 - Respect des locaux et des matériels

La propreté et l'entretien dépendent des efforts de chacun, qu'il soit étudiant, enseignant ou membre du personnel administratif. Ainsi, après chaque cours, réunion ou soutenance, les salles doivent être rangées selon la configuration initiale, les gobelets, les canettes et papiers déposés dans les poubelles, ceci dans le respect du futur utilisateur.

Les photocopieuses mises à disposition des étudiants et enseignants en libre-service doivent être utilisées avec le plus grand soin. En cas de doute ou de panne, s'adresser aux responsables du service reprographie.

### 3 - Dispositions particulières liées à la réalisation de travaux pédagogiques d'architecture ou d'arts plastiques.

Tout travail affiché ou installé, tant à l'intérieur de l'école que dans son enceinte (y compris le jardin), doit mentionner, de manière visible, le nom et l'année d'étude de l'étudiant, le nom de l'enseignant, les dates de rendu et de fin d'affichage ou d'installation.

Tout projet entravant une issue de secours, une porte d'entrée, un escalier, sera immédiatement enlevé.

Les travaux comportant une certaine dangerosité, de par les matériaux utilisés ou la conception, devront faire l'objet d'un balisage adapté (barrières, rubans, panneaux d'avertissement...), afin d'éviter les risques de blessure pour les usagers de l'école ou les visiteurs extérieurs.

Ce balisage devra être vérifié par l'enseignant responsable du projet, dans le respect des règles de sécurité.

Les outils et matériaux provenant de l'extérieur de l'école ne peuvent être entreposés sans autorisation du service technique de l'ESA.

### 4 - Les accidents et dommages corporels

Une assurance en responsabilité civile et pour les accidents est obligatoire dans le cadre des études. Elle est acquise dès l'inscription à une mutuelle ou à toute autre assurance. Pour sa part, l'école assure les dommages que pourraient subir les étudiants du fait de leur travail dans l'établissement, en particulier les dommages corporels liés aux travaux dans l'atelier matériaux maquettes. L'attention des étudiants est rappelée sur la nécessité de suivre les consignes des assistants

d'atelier et des enseignants.

### **5 - Sécurité incendie.**

L'école présente un risque spécifique en matière d'incendie de par la consommation de papiers, cartons et matériaux divers. L'école voit ce risque aggravé, compte tenu de la configuration des bâtiments, le risque le plus important étant la propagation des fumées en cas d'incendie. Lors des exercices d'évacuation, toutes les consignes doivent être prises au sérieux. L'électricité peut aussi être cause d'accidents si certaines précautions sont négligées. Aussi, lors de travaux pratiques et de présentation de certains projets, le responsable de la maintenance et de la sécurité doit être consulté et toute intervention sur le réseau électrique ne peut être faite que sous son contrôle. Il est strictement interdit d'utiliser des réchauds ou des bouilloires dans les ateliers.

### **6 - Le tabagisme et les espaces fumeurs.**

En vertu du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'école.

Pensez à éteindre vos cigarettes avant de les jeter dans les cendriers du jardin, et non pas dans les poubelles avec le papier.

### **7 - Atteinte à la dignité de la personne humaine**

Contraire au plus élémentaire respect de la personne humaine, le bizutage est strictement interdit ainsi que toute pratique assimilable quel que soit le nom qui puisse lui être donné. Sans préjuger des sanctions disciplinaires propres à l'établissement, la loi 98-468 du 17 juin 1998 (titre 1, chapitre 3, article 14, section 3bis) prévoit une sanction pénale pour toute personne jugée coupable de comportement humiliant ou dégradant vis-à-vis d'autrui dans une telle situation. Plus généralement, les conduites individuelles ou collectives doivent être conformes au principe du respect de la dignité de la personne humaine qui s'impose dans le droit français.

### **8 – Alcool**

L'usage de l'alcool et de toute autre drogue est strictement interdit dans l'enceinte de l'école. Seules les collations organisées sous contrôle de l'administration (direction, services, enseignants) sont autorisées.

Tout utilisateur ne respectant pas les dispositions de la présente charte est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de de l'École.

### **9 - Manifestations festives**

Les manifestations festives organisées par les étudiants sont interdites dans l'enceinte de l'école (bâtiments et jardin), sauf autorisation explicite et écrite de la direction.

### **10 - Les vols et dommages divers**

L'école ne peut être tenue pour responsable des vols dont un étudiant pourrait être victime dans son enceinte.

## LE RÈGLEMENT INFORMATIQUE

*Les ressources informatiques de l'École Spéciale d'Architecture (ESA) sont dédiées à l'enseignement et à la recherche de l'École. Les équipements informatiques sont déployés dans les différents services techniques et administratifs de l'ESA.*

*Ces ressources comprennent des ordinateurs distribués en réseau, des serveurs de données accessibles depuis le site de l'École ou depuis l'Internet, ainsi que des points d'accès filaires ou sans fil au réseau de l'École et à l'Internet.*

**La présente charte définit les droits et les devoirs de chacun et représente un engagement entre l'utilisateur et l'École Spéciale d'Architecture.**

La présente charte a pour objet de définir les règles de bonne utilisation des ressources informatiques de l'École Spéciale d'Architecture. Elle ne prétend pas être exhaustif sur les droits et les devoirs en la matière, mais elle vise à informer de leur existence et des risques encourus.

La présente charte s'applique à toutes les personnes qui utilisent les ressources informatiques de l'École Spéciale d'Architecture (ESA). Les élèves régulièrement inscrits à l'École (en formation initiale et continue), les enseignants sous contrats avec l'École et les personnels administratifs de l'École. Elle couvre l'ensemble des ressources informatiques appartenant à l'École, peu importe leur localisation, ou ne lui appartenant pas, mais utilisées dans ses locaux par les personnes auxquelles s'applique cette charte. Elle couvre aussi toute donnée saisie, traitée, transmise ou stockée à l'aide de ressources informatiques que l'École utilise pour ses activités d'enseignement, de recherche, de gestion et de service à la collectivité.

Cette charte est placée sous la responsabilité du Directeur de l'École Spéciale d'Architecture.

L'administrateur du réseau et le service informatique de l'École (LIESA - Laboratoire Informatique de l'ESA) sont responsables de l'application de la présente charte. L'administrateur du réseau a notamment pour mission la mise en place des procédures nécessaires au respect de la présente charte, d'informer les usagers et d'alerter le Directeur en cas de non-respect. Le service informatique a pour mission un premier niveau de maintenance sur les ressources informatiques de l'École et de support pour les utilisateurs. L'École n'assume aucune responsabilité, directe ou indirecte, quant aux dommages matériels, pertes de données ou dysfonctionnements qui pourraient découler de l'utilisation, de l'interruption ou de l'arrêt de ressources informatiques de l'École.

Cette charte s'appuie en particulier sur la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, la loi du 3 juillet 1985 relative à la protection des logiciels, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle, la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'éco-nomie numérique dite « LEN », ainsi que la loi Création et Internet du 22 septembre 2009 et notamment le volet sanction dit « HADOPI 2 ».

### **1/ Domaines d'activités et d'usages**

L'École Spéciale d'Architecture est un établissement privé d'enseignement supérieur. L'usage des ressources informatiques de l'École est par conséquent limité à des activités d'enseignement, de recherche ou de gestion spécifiques à l'École.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser les ressources informatiques de l'École que dans le cadre exclusif de ces activités, dans le respect des lois et règlements en vigueur et de la présente charte. Il s'engage en outre à ne pas abuser des ressources informatiques et des réseaux mis à sa disposition.

Sont notamment interdits les usages suivants :

- a) la transmission de données, la publication ou l'accès à des sites à contenu violent ou raciste, ainsi que ceux à caractère pornographique ou obscène,
- b) la transmission de données, la publication ou l'accès à des sites illégaux. Cet usage peut entraîner pour l'utilisateur des poursuites pénales,

- c) l'utilisation de logiciels de partage et d'échange de fichiers (« peer to peer ») ou de sites radio / vidéo Internet (« streaming »),
- d) l'utilisation des ressources informatiques de l'École à des fins commerciales ou de promotion d'activités commerciales, pour des usages qui ne seraient pas directement liés aux activités de l'École.

Les limites d'utilisation sont définies par le Directeur de l'École, sur proposition de l'administrateur du réseau.

## 2/ Droits d'accès des usagers

Les droits d'accès aux ressources informatiques de l'École sont personnels et incessibles. Ces droits sont accordés aux élèves de l'École pour la durée de leur formation ; les comptes sont supprimés dès la fin de la scolarité. Pour les enseignants et les administratifs, les droits d'accès sont accordés pour la durée de leur mission à l'École. En outre, ces droits d'accès peuvent être suspendus ou interrompus à tout moment lorsque l'utilisation n'est pas conforme à la présente charte ou en cas de non respect manifeste et systématique des règles de bon usage défini à l'article 7.

Chaque usager dispose d'un code d'accès composé d'un identifiant utilisateur (« login name ») et d'un mot de passe (« password »), délivrés par l'administrateur du réseau. Ces codes d'accès sont strictement personnels et confidentiels. Leurs usages sont subordonnés au respect de la présente charte sur l'informatique.

## 3/ Données numériques

Les documents numériques détenus par un utilisateur sont strictement privés, sauf dans les cas de publication. Les droits d'accès à un document informatique ne peuvent donc être modifiés sans l'accord explicite de son propriétaire. De même, les messages parvenus à une adresse de messagerie nominative ne peuvent être consultés à l'insu du titulaire de l'adresse.

**Tout usager est tenu de respecter les droits d'auteur, les droits sur la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation des logiciels, des données ou des équipements qu'il utilise. En particulier, il doit s'assurer de ne pas utiliser ou participer directement ou indirectement à la reproduction illicite de données, d'un logiciel ou de la documentation associée sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur, de ses ayant droit ou ayant cause.**

La loi n° 78-17 dite « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978 prévoit que les traitements automatisés d'informations nominatives opérés pour le compte d'un établissement public doivent faire l'objet, préalablement à leur mise en œuvre, d'une déclaration ou d'une demande d'avis auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Toute personne utilisant les ressources informatiques mises à sa disposition par l'École s'engage à demander l'autorisation à l'administrateur du réseau pour posséder ou créer de tels fichiers. L'administrateur du réseau effectuera auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés les démarches nécessaires.

## 4/ Sécurité et confidentialité

Chaque utilisateur contribue à la sécurité des ressources informatiques de l'École.

C'est pourquoi, l'usager est tenu :

- a) de conserver la confidentialité des moyens d'accès qui sont mis à sa disposition (identifiant et mot de passe) et de signaler dans les plus brefs délais, tout constat, tentative ou soupçon de violation de ses droits d'accès à l'administrateur du réseau, en charge de la sécurité,
- b) de ne pas accéder aux données d'un autre utilisateur sans l'autorisation de celui-ci, ni de modifier

ou détruire des informations ne lui appartenant pas, ni de masquer sa véritable identité, en particulier en se connectant sous le nom d'autres utilisateurs,

- c) de ne pas mettre en œuvre des logiciels ou des matériels susceptibles de nuire à la sécurité et au bon fonctionnement du système d'information, et de respecter toutes les mesures visant à ne pas introduire et propager de virus dans les systèmes informatiques.

### **5/ Ressources informatiques**

Il est strictement interdit d'installer, de mettre à jour ou de supprimer des logiciels sans autorisation de l'administrateur du réseau. Il lui appartient de vérifier que les conditions légales de détention des logiciels sont réunies.

La mise en place de moyens modifiant la topologie physique des réseaux de données est soumise à l'autorisation de l'administrateur du réseau, en charge de sa sécurité. Dans le contexte d'un partage équitable des ressources, il est interdit à tout usager de faire une utilisation abusive, de monopoliser ou de détourner des ressources. En particulier, il est interdit de faire un usage abusif du réseau, du courrier électronique (« spam »), des espaces de stockage informatique ainsi que des équipements de l'École.

### **6/ Service informatique**

L'administrateur du réseau et le service informatique (LIESA) sont responsables de la qualité du service.

Ils sont autorisés à mettre en œuvre les moyens d'observation et d'analyse nécessaires à son optimisation. Toutefois, ils ne sauraient en aucun cas être tenus responsables des dommages provoqués par un quelconque dysfonctionnement des ressources informatiques (matériels et logiciels).

Dans l'hypothèse où ils seraient amenés, sur autorisation de leur propriétaire, à accéder à des documents numériques, ils sont tenus d'en préserver la confidentialité.

Les données personnelles de chaque utilisateur sont strictement confidentielles. Par conséquent, l'administrateur du réseau n'a aucun droit d'accès à ces données, ni de surveillance des activités d'un utilisateur.

### **7/ Règles de bon usage**

Pour le respect des droits et devoirs de chaque usager des ressources informatiques de l'École, les règles de bon sens énumérées ci-après doivent être appliquées.

Chaque utilisateur doit notamment :

- a) éviter les manipulations anormales qui pourraient interrompre le fonctionnement du réseau ou des systèmes connectés au réseau,
- b) s'abstenir d'utiliser des médias susceptibles de contenir des données pouvant perturber un système informatique (virus),
- c) choisir des mots de passe sécurisés (mélange d'au moins dix caractères alphanumériques),
- d) ne pas communiquer ces mots de passe, ni quitter un poste informatique en laissant une session nominative ouverte,
- e) ne pas tenter d'accéder à des ressources ou à des données informatiques pour lesquelles il n'a pas d'autorisation d'accès,
- f) sauvegarder régulièrement ses documents numériques personnels sur différents supports,
- g) signaler tout problème pouvant induire des dysfonctionnements des ressources informatiques de l'École.

### 8/ Sanctions applicables

Tout utilisateur ne respectant pas les dispositions de la présente charte est passible de sanctions **pouvant aller, pour les élèves, jusqu'à l'exclusion de l'École**, pour les personnels **jusqu'à une sanction correspondant à la faute grave** dans le régime disciplinaire dont ils relèvent, sans que cela soit exclusif d'éventuelles poursuites pénales prévues par la loi.

## LE RÈGLEMENT DE L'ATELIER MAQUETTES

L'atelier maquettes est principalement destiné aux étudiants de l'ESA.

Il est encadré par un responsable, épaulé par des assistants étudiants de l'École.

### I. Les utilisateurs

- Les enseignants : l'accès à l'atelier maquettes est libre pour toute pratique pédagogique de l'École telle qu'ateliers, cours, séminaires, workshops sous couvert du responsable du département thématique auquel elle appartient et en présence d'un assistant de l'atelier. Pour le bon fonctionnement de l'espace, les enseignants porteurs du projet pédagogique doivent réserver l'atelier maquettes par le biais du site internet (ou à défaut sur place à l'atelier). Ils sont alors responsables des étudiants : ils s'engagent à les encadrer et à leur faire respecter les consignes de sécurité.
- Les étudiants : les étudiants peuvent accéder aux locaux durant les permanences dont le planning est consultable sur le site internet ou sur la porte de l'atelier. Ils sont sous la responsabilité du responsable de l'atelier ou de ses assistants qui sont chargés de faire appliquer les consignes de sécurité. En cas de non-respect des modalités de fonctionnement de l'atelier maquettes, le responsable est libre d'en interdire l'accès à un étudiant temporairement ou définitivement.

### II. La gestion

La gestion des locaux et des ressources est assurée par la direction et par le responsable. Ce dernier est chargé du planning et des réservations, de la surveillance générale de l'atelier maquettes et de l'approvisionnement en matériel. Tout problème lié au fonctionnement général des lieux doit être signalé au responsable ou en cas d'absence à ses assistants.

- Respect du règlement intérieur

En cas de manquement au règlement intérieur de l'atelier maquettes signé par l'utilisateur ou de comportement dangereux, le responsable peut mettre fin temporairement ou définitivement aux activités de l'utilisateur concerné. Toutes pertes ou dégradations de matériel, signalées au responsable ou constatées par lui fera l'objet d'un rapport écrit à la direction, pour imputation de la réfection ou du remplacement du matériel.

### III. L'entretien

#### 1. Nettoyage

Afin de conserver l'atelier maquettes en bon état de propreté et pour minimiser les incidents, les utilisateurs s'engagent à restituer le lieu dans son état initial. Après chaque activité, l'atelier maquettes doit être nettoyé. Du matériel est mis à disposition à cet effet (balais, éponges, aspirateur...). De plus les outils ou tout autre matériel doivent être nettoyés soigneusement et rangés aux places qui leur sont attribuées.

Le service d'entretien de l'ESA est exclusivement chargé de sortir les poubelles. L'entretien

des machines outil est assuré par le responsable ou ses assistants. Il est chargé de contrôler régulièrement leur état et, le cas échéant, de procéder à leur réparation. Tout dysfonctionnement d'une machine qui serait constaté par un utilisateur, doit ainsi être signalé au responsable au plus vite.

## 2. Outillage

L'atelier maquettes est équipé de mobilier, gros outillage, outillage à main, outils, éléments de manutention, matériel de mesure, de sécurité, d'entretien... dont la liste est consultable sur le site internet. L'outillage est stocké au rez-de-chaussée de l'atelier maquettes. Chaque type d'outillage, matériel de sécurité et d'entretien, gros outillage, éléments de manutention / outillage à main, outils, est rangé à un emplacement dédié ; un accès spécifique repéré sur des plans est affiché dans l'atelier.

## 3. Consommables

Dans le cadre de pédagogies, des consommables sont mis à disposition (papier abrasif, visserie - boulonnerie, bois...). Leur accès fait l'objet d'une demande spécifique par l'enseignant, lors de la réservation de la salle, par le site internet de l'école, grâce à une liste permanente.

Beaucoup de consommables sont à disposition des élèves ; néanmoins, pour ne jamais en manquer, nous disposons d'une caisse de roulement prévue pour en racheter : nous comptons sur vous pour l'alimenter. L'atelier accepte par ailleurs les dons de tous les consommables envahissant votre appartement ou celui de vos parents, voisins et amis.

## IV. La Charly Robot ou défonceuse 3D

Objectifs : Même si cette machine est adaptée aux volumes, elle est aussi capable de découper ou de graver. Attention, elle ne remplace pas le génie humain, le premier critère est donc de vérifier que la démarche est adaptée : par exemple, la découpe de parallélépipèdes est plus rapide avec la scie circulaire même s'ils sont répétitifs. Les temps d'usinages à la défonceuse numérique sont en effet extrêmement longs.

Formats acceptables : Les formats de dessins 2D pour la découpe ou la gravure sont les fichiers de type DXF ou IGES. Les formes les plus simples peuvent être créées directement avec Charlygraal qui est assez simple d'utilisation et directement transférable sur la FAO Charly.

Attention, la découpe à la défonceuse ne remplacera jamais une découpeuse laser. De plus, il n'est pas possible de découper du carton gris ou autre ( voir paragraphe matériaux plus bas ).

Les possibilités sont donc restreintes. Une bonne alternative serait la feuille de bouleaux mais cela reste coûteux.

Matériaux : les étudiants fournissent la matière d'œuvre. En attente de la mise en place du site web qui permettra de soumettre les fichiers, rendez- vous à l'atelier maquettes pour vous inscrire sur la liste d'attente avec votre clé USB.

Attention : vu le nombre de rendez-vous avortés faute de modèle 3D, aucun rendez vous ne sera pris sans que celui-ci ne soit prêt.

Horaires et temps d'usinage : l'étudiant doit convenir d'un rendez-vous. Sa présence est obligatoire pendant le temps d'usinage.

### Sites Internet

<http://www.charlyrobot.com>

<http://support.charlyrobot.com/index.html>

**Vous trouverez la totalité du règlement sur place à l'atelier ou sur le site internet de l'école.**

## LE RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Tout usager de la bibliothèque est censé connaître et accepter le règlement.

### Règles générales

- Comportement : Il est interdit de fumer, boire et manger, de faire des maquettes ou des travaux manuels au sein de la bibliothèque. Les usagers respectent la propreté des lieux, le matériel mis à leur disposition, ainsi que le calme et la discrétion pour le bien être des autres lecteurs. Les usagers manipulent les documents avec soin.
- Entrée et sortie : Chaque personne entrant à la bibliothèque doit s'inscrire sur la feuille de présence au bureau d'accueil. Aucun document ne doit sortir sans autorisation préalable du personnel de la bibliothèque.
- Rangement : Les usagers rangent les ouvrages de la consultation selon le classement en vigueur. Le personnel de la bibliothèque range les ouvrages de retour du prêt.

### Recherche

- Autonomie: Les usagers mènent leurs recherches de façon autonome à partir du classement ou du catalogue informatisé accessible sur les postes de consultation ou sur leurs ordinateurs portables via le wifi.
  - Assistance : Les documentalistes et les assistants étudiants apportent une aide à la recherche documentaire, des conseils de méthode ou d'orientation vers des sources externes.
- Les postes de consultation sont réservés à la recherche documentaire.  
Les postes de photocopie et de scanner dans la bibliothèque sont réservés à la reproduction de documents de la bibliothèque.

### Communication des documents

L'accès aux documents : les documents de la salle de lecture sont en accès libre. Les documents en archives, en réserve, les diplômes, ne sont pas en accès libre ; leur consultation doit faire l'objet d'une réservation la veille pour le lendemain sur le cahier de réservation. Ils sont consultés en échange d'une carte d'étudiant ou d'identité.

Les documents du fonds patrimonial ne sont communiqués qu'aux chercheurs sous réserve de leur état de conservation.

### Consultation

- Public : tous les usagers peuvent consulter sur place.  
Les personnes extérieures à l'ESA sont invitées à prendre rendez-vous.  
Certains étudiants n'ont accès qu'à la consultation sur place, ce sont :  
les étudiants du cycle « découverte »  
les étudiants de la formation continue  
les étudiants de HMO .
- Documents : les documents ci-dessous sont à consulter sur place et ne sont pas empruntables  
Les usuels (cote U), les revues 2005 et 2010 en accès libre comme les revues de 1865 à 2004  
Les livres et documents du fonds patrimonial (cote FA-) (consultation sous conditions voir ci-dessus)  
Les diplômes (cote DIPL-) (copie et photographie interdites), les documents de la réserve (cote R) et des Archives (cote A-)

### Emprunt et Responsabilité.

- Nombre de documents : le prêt est de trois livres ou trois CD à la fois.

- Public concerné : le prêt de documents est automatique pour les enseignants et les étudiants de l'ESA des deux premiers cycles de la formation initiale et du 3ème cycle.

Le prêt pour les élèves en échange, est possible sous conditions (voir plus bas)

L'emprunteur doit figurer sur les listes pédagogiques et présenter sa propre carte de l'ESA à jour.

- Caution : Pour les élèves des deux cycles de la formation initiale et pour les élèves du 3ème cycle, une caution de 120 euros est prélevée à l'occasion de la première inscription à l'école.

Les élèves « en échange » ne peuvent emprunter qu'après versement d'une caution de 120 € au service comptable de l'école.

Cette caution est restituée au moment du départ de l'école contre un quitus de la bibliothèque attestant que tous les ouvrages empruntés ont été rendus.

- Responsabilité : Chaque emprunteur engage sa responsabilité pour les ouvrages empruntés en son nom, ainsi toute personne réalisant un emprunt pour l'usage d'une autre personne assume la responsabilité de cet emprunt. Les ouvrages empruntés pour un groupe sont placés sous la responsabilité d'une personne définie au préalable, enseignant assistant ou étudiant, qui s'engage à restituer le document à la bibliothèque. Tout ouvrage perdu ou volé devra être remplacé ou remboursé. Les retours peuvent s'effectuer en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque par dépôt à l'intérieur du « mange livres », fermé à clé sur le palier. La bibliothèque décline toute responsabilité pour les ouvrages qui seraient seulement posés sur le « mange-livres ».

- Délais : La durée du prêt est de deux semaines et peut être prolongé sur demande si les documents n'ont pas été réservés par d'autres usagers. Un emprunt pour la journée peut être consenti en échange d'une pièce d'identité. Le prêt s'interrompt aux inter-semestres, les ouvrages doivent réintégrer la bibliothèque.

- Sanctions : Les dépassements de délais sont sanctionnés par une interdiction de prêt équivalente à la durée du retard. La bibliothèque se réserve le droit d'exclure du prêt pour le semestre suivant les élèves n'ayant pas rendus leurs livres à l'inter-semestre et d'exclure définitivement du prêt les personnes n'ayant pas restitué un emprunt ou ayant des retards d'un an.

### **Reproduction Duplication et réglementation.**

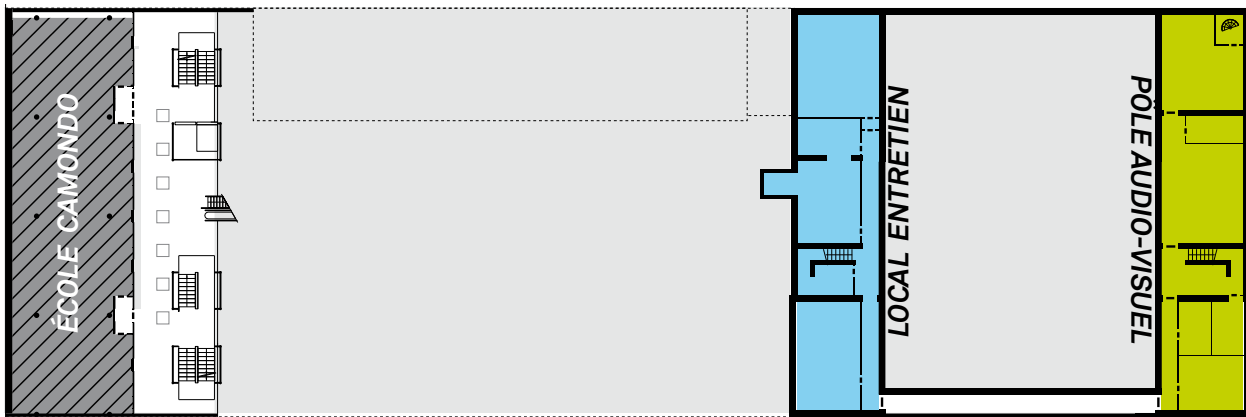
- Respect des droits de la propriété intellectuelle : Les usagers respectent la législation sur la reproduction de documents : la photocopie intégrale d'une œuvre est interdite, elle est limitée à 10 % du contenu d'un livre et 30 % du contenu rédactionnel d'un numéro d'un journal ou d'une revue. Les usagers respectent les restrictions indiquées par le personnel de la bibliothèque concernant l'interdiction de duplication des diplômes et des cd.

- Documents audiovisuels : ces documents ont été acquis par la bibliothèque dans le respect du droit d'auteur, au terme de contrats qui en autorisent la consultation sur place et/ou le prêt à domicile : la consultation est individuelle ou collective, dans l'enceinte de l'ESA, le prêt est strictement limité à l'usage privé, dans le cercle de famille de l'emprunteur.

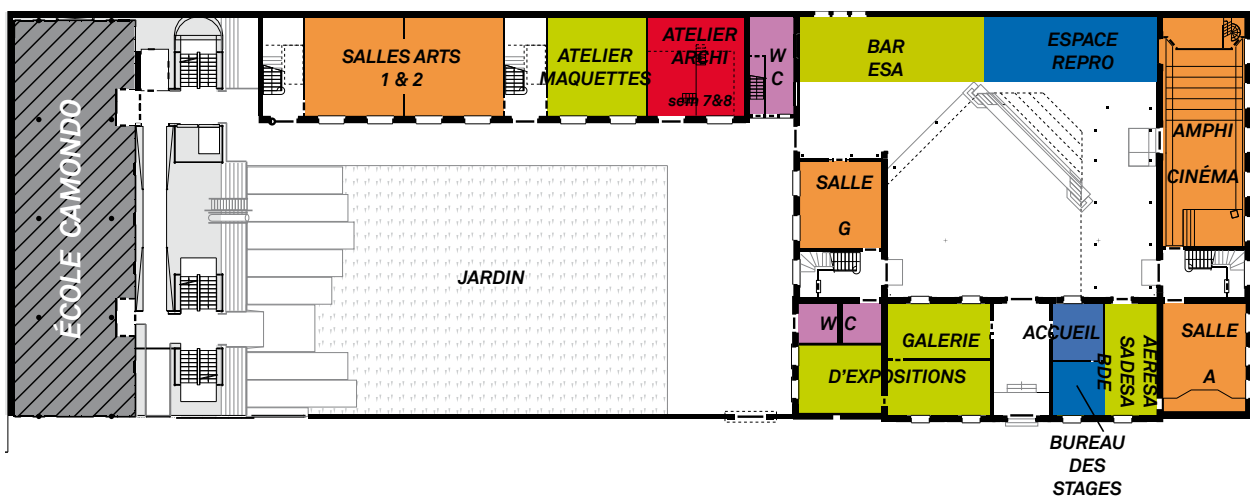
Aucune reproduction, même partielle, n'est autorisée, même à des fins pédagogiques, sauf autorisation écrite du/des détenteur(s) des droits : l'auteur ou ses ayants droits ou le producteur.

N.B. : les articles L-335-1 à L-335-10 du Code de la Propriété intellectuelle prévoient des poursuites au pénal assorties de lourdes sanctions en cas de non respect de ces règles.

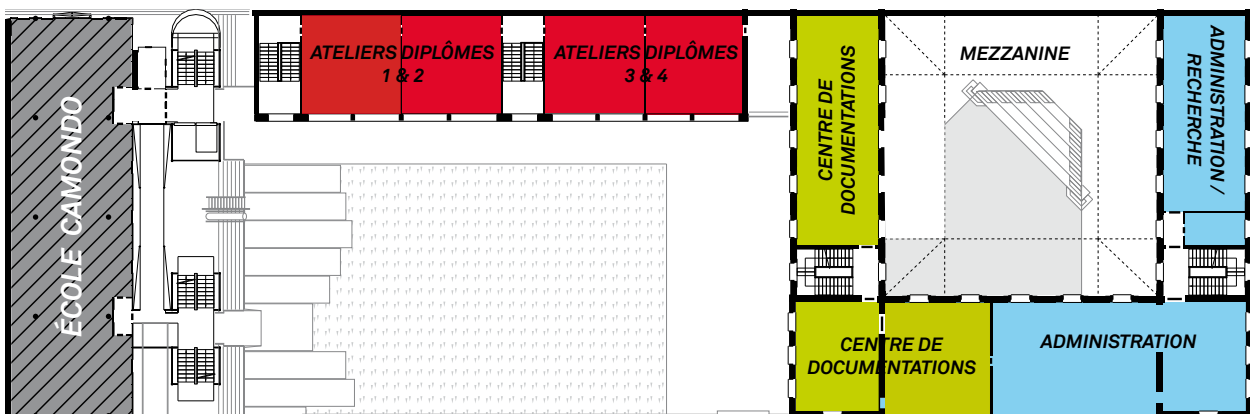
## PLANS DE L'ÉCOLE



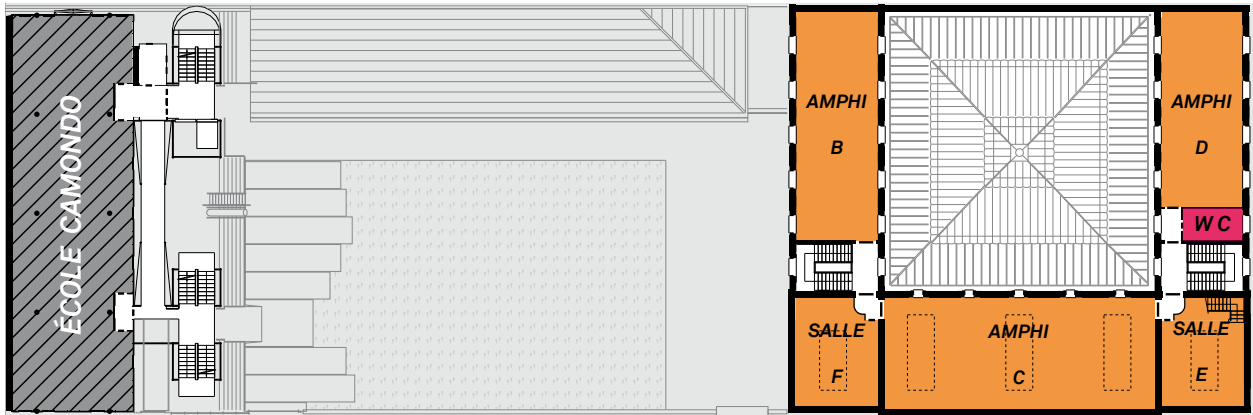
Ancien bâtiment - Sous-Sols



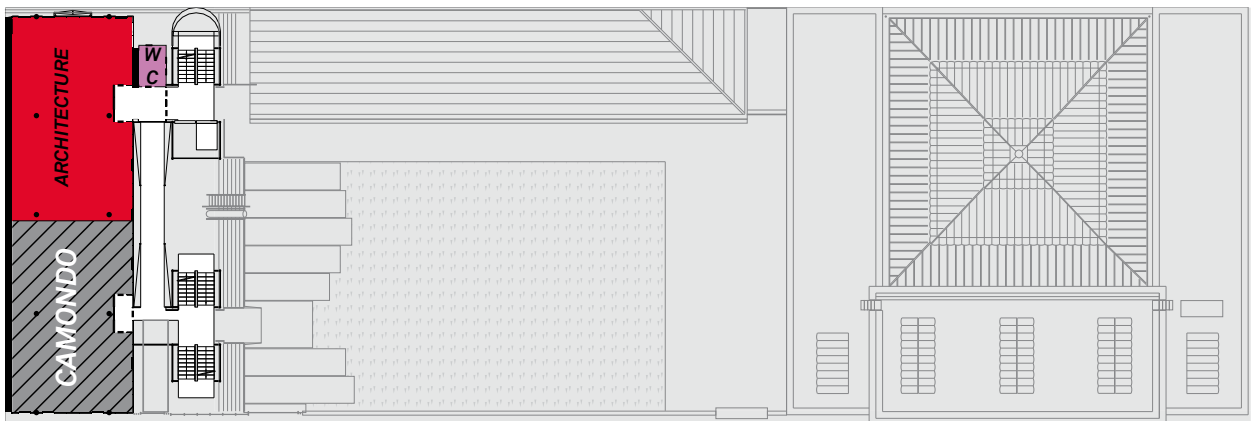
Ancien bâtiment - Rez-de-Chaussée



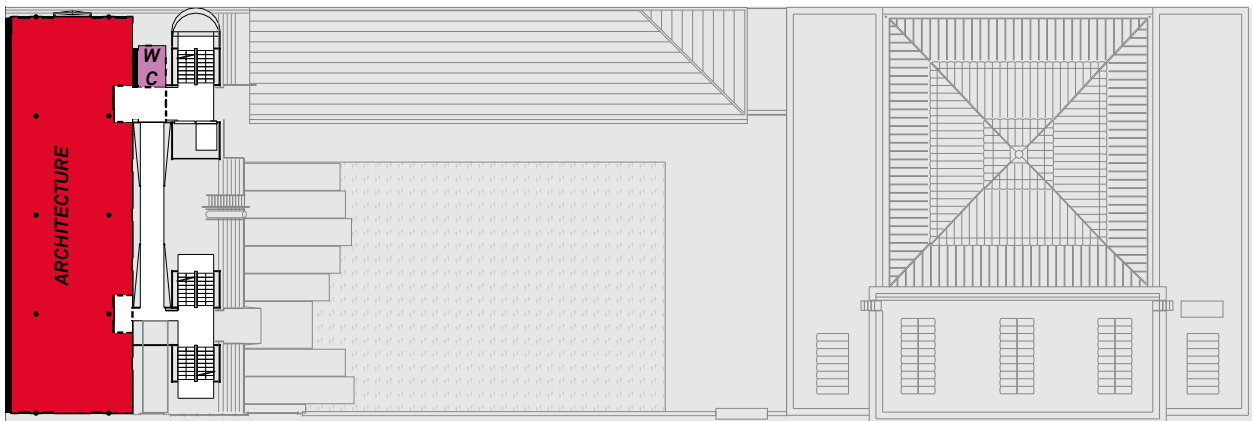
Ancien bâtiment - 1<sup>er</sup> étage



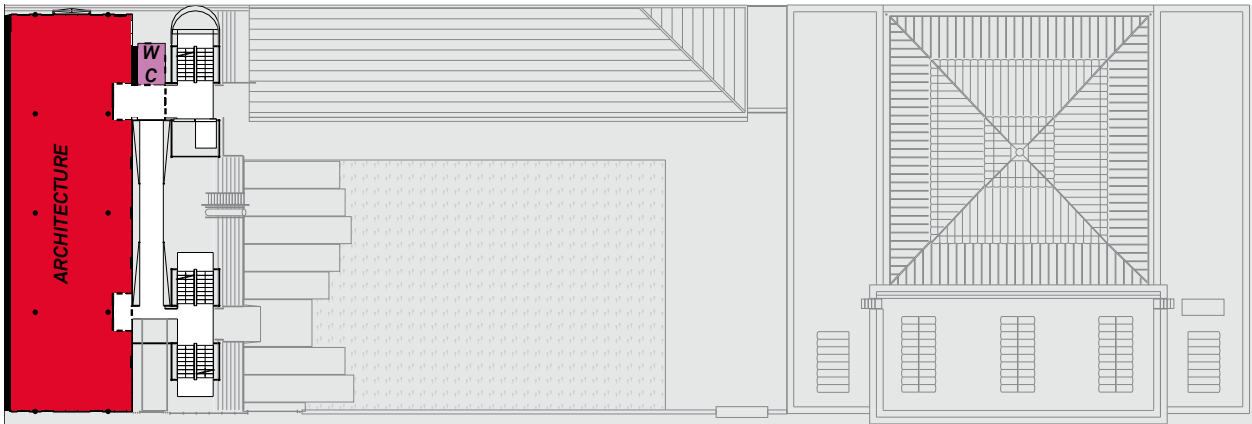
Ancien bâtiment - 2<sup>ème</sup> étage



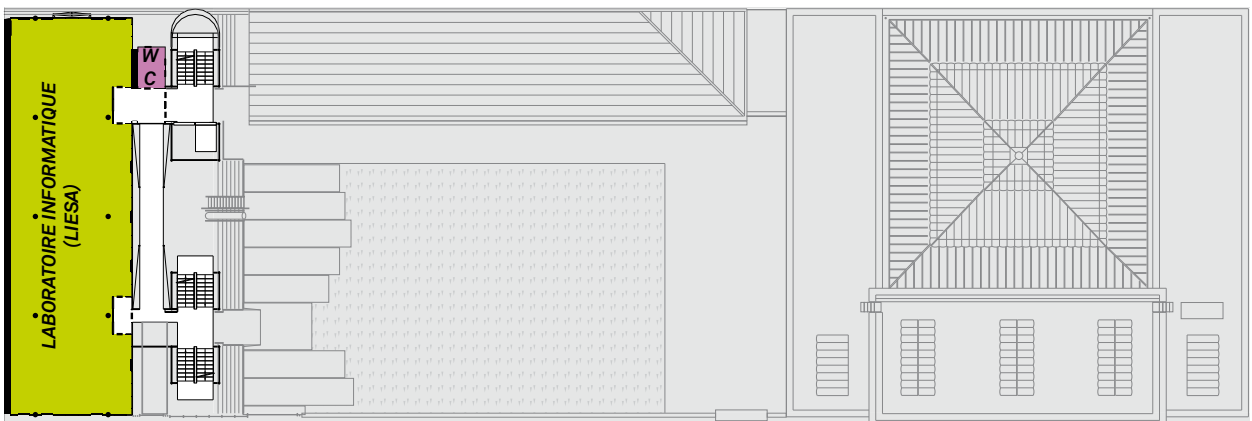
Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 4<sup>ème</sup> étage



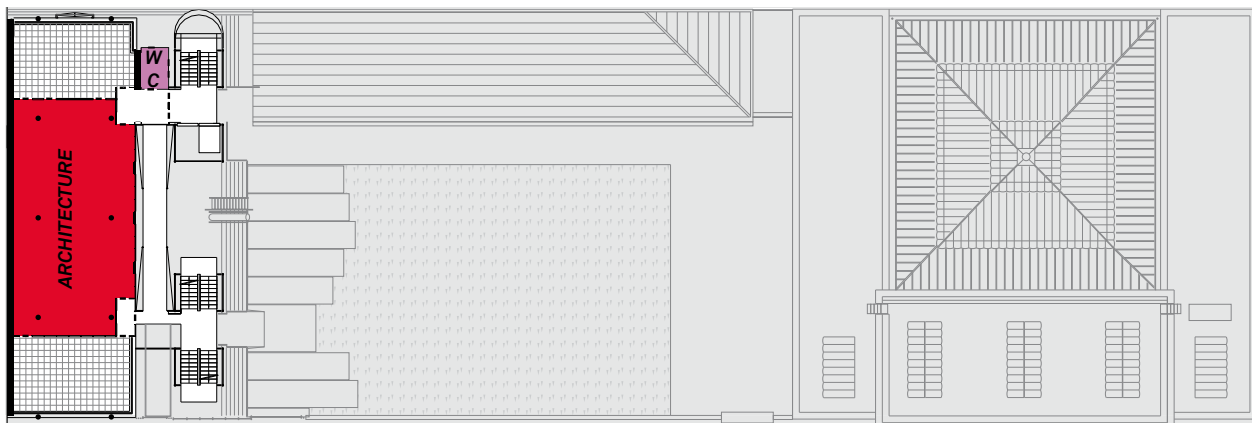
Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 5<sup>ème</sup> étage



Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 6<sup>ème</sup> étage



Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 7<sup>ème</sup> étage - LIESA



Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 8<sup>ème</sup> étage